

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juillet 2022 - N°272



INTERVIEW BRUNO BONNELL

Secrétaire Général pour l'Investissement, en charge de France 2030

« Je suis l'entraîneur de l'équipe de France 2030 »



DOSSIERS

Énergies renouvelables
Relocalisation industrielle
Pouvoir d'achat

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections



Tous les enfants font des rêves mais pour certains c'est vital de les réaliser.

Depuis 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves des enfants gravement malades. Pour leur donner l'énergie de se battre contre la maladie, nous avons besoin de vous.



Devenez bénévole ou faites un don
www.petitsprinces.com - 01 43 35 49 00

Éditeur

François-Xavier d'Aillères
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 77
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Pouvoir d'achat : la critique est aisée mais l'art est difficile

Remise carburant, bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, suppression de la redevance audiovisuelle, revalorisation des pensions de retraite et d'invalidité ainsi que des prestations sociales, chèque alimentaire, dégel du point d'indice des fonctionnaires, prime Macron, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires ou encore revalorisation des aides personnalisées au logement (APL). Il s'agit là du copieux menu du projet de loi sur le pouvoir d'achat et du projet de loi de finances rectificative (PLFR) en cours d'examen au Parlement.

Pour le digérer sans trop de haut-le-cœur, le parti Renaissance (ex-La République en marche), le Mouvement démocrate (MoDem) de François Bayrou et la formation Horizons d'Edouard Philippe vont devoir ménager la chèvre et le chou avec leurs oppositions. Avec près de 20 milliards d'euros, l'addition est déjà salée. Si la majorité est attachée aux compromis, chers à la Première ministre Elisabeth Borne et au président Macron, elle refuse pour autant de payer sa tournée à tous ses camarades de table.

L'autoproclamée candidate du pouvoir d'achat, Marine Le Pen, n'en a cure et refuse de se faire servir sur un plateau. La présidente du groupe Rassemblement national à l'Assemblée nationale considère que le compte n'y est pas et veut le beurre et l'argent du beurre.

La nouvelle union populaire, écologique et sociale (Nupes), méli-mélo de communistes, d'écologistes, d'insoumis et de socialistes, vient, elle, avec sa propre composition. En entrée, une augmentation de 10 % du point d'indice des fonctionnaires – contre 3,5 % côté gouvernement – et en plat de résistance, un SMIC à 1.500 euros pour toutes et tous. Le cas échéant, il restera un texte qui « distribue des miettes », dit le député (LFI) de la Somme, François Ruffin.

Du côté des Républicains, le président du groupe à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix, demande, déjà, le dessert, à savoir la baisse du prix du carburant à 1,50 euro le litre. Le cuisinier en chef, Bruno Le Maire, lui a rétorqué que la maison France ne pouvait pas se permettre une ardoise de 50 milliards d'euros.

Entre la poire et le fromage, les seize députés du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT) devraient, eux, voter pour ces textes, à condition de donner des moyens aux collectivités. Ces dernières alimentent en effet les bénéficiaires de *minima* sociaux ainsi que les fonctionnaires territoriaux. Sauf que l'inflation des prix de l'énergie entame déjà leur garde-manger.



Autant de sujets sur la table et qui ne manqueront pas de pimenter les débats. Restent à l'exécutif et aux parlementaires de mettre, chacun, de l'eau dans leur vin. ●

César Armand

journaliste à La Tribune chargé de la fabrique de la ville, des collectivités et du Grand Paris

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France en 2022



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

OFFERT :

Affiche du nouveau
Gouvernement
(paru en juillet 2022)



BON DE COMMANDE

Je commande **Le Trombinoscope 2022/2023** et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays

Tél. : Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr
www.trombinoscope.com

Sommaire

Juillet 2022

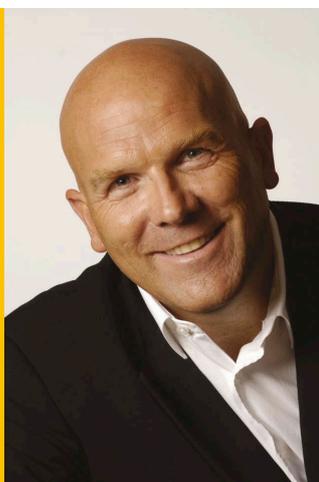
4

Interview

Bruno Bonnell

Secrétaire Général pour
l'Investissement, en charge de
France 2030

« Je suis l'entraîneur de
l'équipe de France 2030 »



7 Énergies renouvelables

- 8** L'heure n'est plus aux tergiversations. *Barbara POMPILI*
- 9** Franchir une nouvelle étape en faveur du développement des EnR. *Marie-Noëlle BATTISTEL*
- 10** A l'urgence énergétique, le besoin de solutions structurelles. *Jean-Pierre MOGA*
- 11** Pour un développement planifié, concerté et engagé des renouvelables. *Jean-Claude TISSOT*
- 12** Les projets d'implantations d'éoliennes doivent être plus encadrés. *Jacqueline MAQUET*
- 13** Pour développer les renouvelables, valorisons les territoires ruraux et associons les élus locaux ! *Patrick CHAUVET, Sophie PRIMAS & Daniel GREMILLET*
- 14** Pour un service public des énergies renouvelables. *Guillaume GONTARD*

15 Relocalisation industrielle

- 16** Réconcilier la France avec l'industrie. *Gérard LESEUL*
- 17** Une politique industrielle conquérante pour la France. *Guillaume KASBARIAN*

18 Battons-nous pour réindustrialiser notre pays !

Nicolas FORISSIER

19 Le localisme, réponse au déclin français. *Hervé JUVIN*

21 Nous gardons le cap de la réindustrialisation ! *Marie LEBEC*

22 Échec de la politique de l'offre : vite une politique industrielle ! *Marie-Noëlle LIENEMANN*

23 Sur la désindustrialisation, ne pas se tromper de combat.

Daniel LABARONNE

24 La France a besoin d'une vision industrielle de long terme.

Martine BERTHET

25 Pour une stratégie de résilience de notre industrie.

Franck MONTAUGÉ

27 Pouvoir d'achat

28 Pour que le travail paye face à l'inflation. *Guillaume*

KASBARIAN

29 Face à l'urgence sociale et écologique, une loi « pouvoir d'achat » insuffisante et dangereuse. *Mathilde PANOT*

31 Les difficultés sociales et les inégalités salariales en France accrues par l'inflation. *Gérard LESEUL, Christine PIRES BEAUNE & Boris VALLAUD*

32 Pour un autre modèle de société. *Laurent MARCANGELI*

33 Au-delà des mesurette, pour un partage plus juste de la richesse. *André CHASSAIGNE*

34 Pour plus d'équité en direction des personnes concernées et des territoires. *Bertrand PANCHER*

35 Missions, Nominations, Élections

36 Présidence de la République, Gouvernement

45 Parlement

49 Corps d'État, AAI, C.O.M, Conseil départemental, Communes

50 Préfectures

54 Autres mouvements

BRUNO BONNELL

Secrétaire Général pour l'Investissement, en charge de France 2030

« Je suis l'entraîneur de l'équipe de France 2030 »

L'ancien député (LREM) du Rhône, lui-même entrepreneur de l'industrie digitale et robotique, a été nommé par Emmanuel Macron pour piloter les investissements d'avenir de la France

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Vous pilotez depuis janvier « France 2030 », le grand plan d'investissements annoncé par le président Emmanuel Macron à l'automne dernier. Quels sont vos objectifs ?

France 2030 a deux grandes ambitions : accélérer la décarbonation de notre quotidien et former un million de personnes supplémentaires aux nouvelles compétences dont nous avons besoin pour demain. Il s'agit de réussir à transformer, par l'innovation, notre manière de vivre, de produire, et de résoudre par la science la nécessité de réduction carbone. Sur la base d'une dizaine de grands objectifs définis par Emmanuel Macron le 12 octobre 2021, comme créer des dispositifs médicaux, fabriquer des biomédicaments, soutenir le développement spatial ou développer la production d'hydrogène vert, le cap est d'avancer concrètement sur la décarbonation industrielle, d'assister la recherche fondamentale pour remettre la France en avance sur les domaines de pointe.

Et vous êtes ainsi le chef d'orchestre de ce vaste plan...

Je suis l'entraîneur de l'équipe de France 2030... Comme Aymé Jacquet en 1998. Alors que trop nombreux sont ceux qui répètent que la France ne peut pas y arriver, qu'elle ne sera jamais championne du monde, ma mission est de démontrer le contraire : non seulement, c'est possible, mais en plus nous allons le faire, grâce à des innovations qui vont lui permettre de retrouver une place de tout premier plan dans les sciences et technologies. Je me déplace dans toute les régions françaises en permanence, et dans de très nombreux domaines, vous pouvez me croire, nous n'avons pas à rougir de nos chercheurs, industriels, entreprises...

Sept mois après votre arrivée, y a-t-il déjà des réalisations concrètes ?

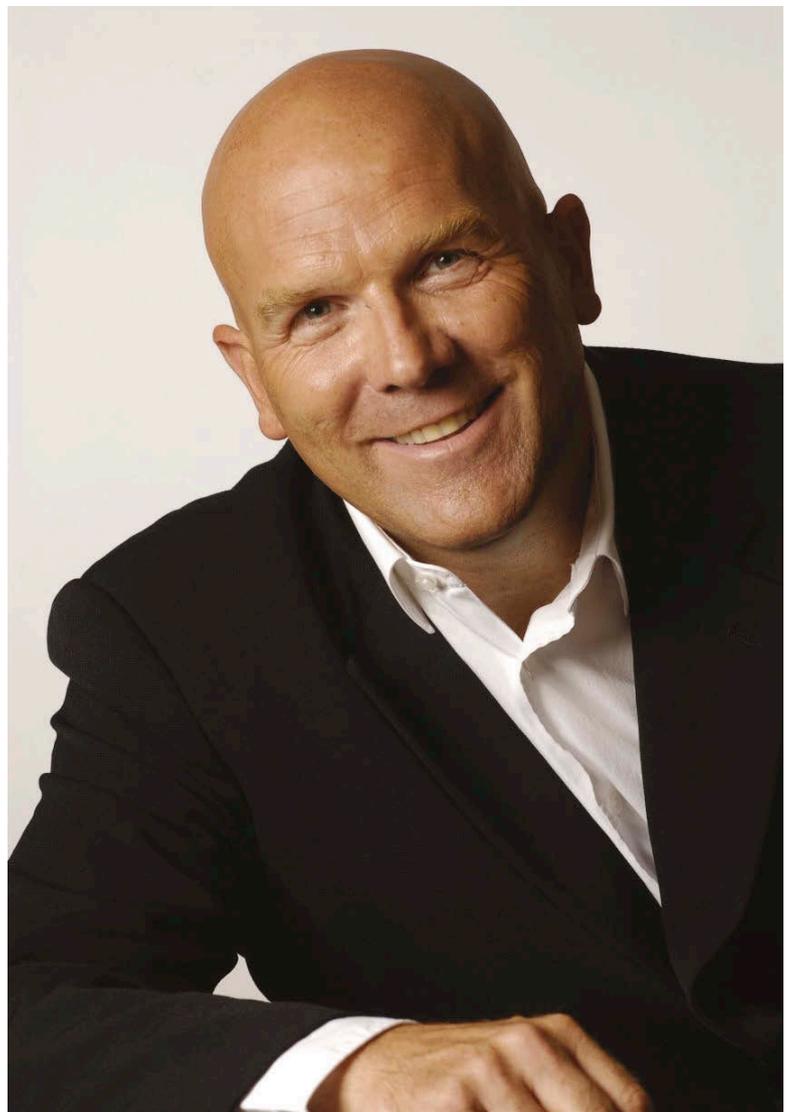
Nous avons plus d'une quarantaine d'appels à projet et/ou d'appels à manifestation d'intérêt publiés sur notre site France2030.gouv.fr, et des milliers de candidatures, c'est-à-dire des projets, en réponse. Dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA), nous avons déjà triplé pour cette rentrée 2022 le nombre de formations dans une petite dizaine d'universités françaises, nous avons soutenu de très nombreuses initiatives en recherche dans des centaines de laboratoires. Nous venons notamment d'annoncer plus de 300 millions d'euros de soutien pour le programme «ExcellenceS» de 17 universités.

Et la construction de l'usine de semi-conducteurs de GlobalFoundries et STMicroelectronics, près de Grenoble, annoncée en juillet, fait-elle partie des réalisations de France 2030 ?

Oui, tout à fait. Sur le plan industriel, on peut citer ce grand projet qui s'inscrit parfaitement dans cette logique de remettre la France – et en l'occurrence, même l'Europe – en avance dans le secteur stratégique, qu'est l'électronique. C'est un effort considérable puisque c'est le plus grand investissement jamais réalisé en Europe, à la fois sur l'industrie et la recherche appliquée.

Et c'est donc France 2030 qui va financer cette construction...

Pour partie, en effet, mais ce financement provient aussi d'investisseurs privés et de crédits européens. Je le répète France2030 est d'abord fait de projets en équipe dans lesquels peuvent participer le public, le privé et des partenaires européens et internationaux.



En pratique, comment ça se passe... L'Etat devient-il par exemple actionnaire des sociétés porteuses de ces projets ?

Cela arrive, mais c'est loin d'être systématique. On procède certes en capital – dans ce cas, l'Etat intervient par des fonds d'investissement dont nous avons confié la gestion à Bpifrance le plus souvent, comme Ecotech, French Tech Souveraineté ou SPI pour n'en citer que trois –, mais il s'agit aussi de subventions, d'avances remboursables, de commandes publiques comme on le fait par exemple beaucoup sur le développement de l'espace, via le Centre national d'études spatiales (CNES). C'est d'ailleurs un secteur sur lequel la France est très en pointe avec une myriade de jeunes entreprises, très prometteuses.

Comment ces projets sont-ils sélectionnés ?

D'abord, nous encourageons les entreprises à se porter candidates. Puis, nous avons quatre opérateurs qui administrent tous ces appels à projet : BPI, l'ADEME, l'Agence nationale de la Recherche (ANR) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ils collaborent avec des jurys internationaux pour la recherche et des experts pointus pour le financement des projets. Il s'agit de 3 à 5 jurés, spécialistes de leur secteur, par dossier.

Mais c'est vous qui définissez tout de même les critères de sélection, n'est-ce pas ?

Oui, c'est le travail du Secrétariat général pour l'Investissement... Le premier de ces critères, c'est l'innovation comme élément de transformation. Nous interrogeons chaque projet sur son impact global sur la société, notamment en termes de décarbonation. Pour les véhicules électriques par exemple, il ne s'agit pas seulement de soutenir un moteur électrique innovant, mais aussi de s'interroger sur les nouvelles mobilités et si elles correspondent aux nouveaux modes de consommation.

Le deuxième critère, c'est la crédibilité de la solution. Nous encourageons les projets dans lesquels plusieurs structures s'associent : un labo de recherche avec une entreprise / une petite entreprise avec une plus grande. Comme notre soutien est très important en termes financiers, nous avons besoin d'assurer sa pérennité, en sus du risque technologique que nous assumons totalement. L'audace de l'innovation va avec cette prise de risque.

Le troisième critère, enfin, c'est l'impact global de cette proposition sur un territoire ou un secteur.

Et en termes d'emplois ?

Dans une conjoncture paradoxale où l'on observe que nous manquons de compétences sans être encore au plein emploi, l'impact de l'innovation sur l'emploi est monitoré avec soin mais aussi nuance. Un bon exemple est la biochimie où il manque 30 000 personnes dans les bioproductions, c'est-à-dire la fabrication de médicaments, non pas à partir de molécules chimiques, mais à partir de bactéries. En la matière, la France dispose d'une excellente recherche, et dans le cadre de France 2030, l'objectif affiché est de créer 20 biomédicaments d'ici 2030 en France. Nous menons une politique attentive de la formation dans ce secteur. Mais il nous manque aussi environ 50 000 personnes dans les métiers de l'électronique, 300 000 dans le numérique... D'où l'importance de former ce million de personnes à destination de tous ces métiers d'avenir.

Parmi les objectifs de France 2030, il y a par exemple la production de près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030. Est-ce à dire que les constructeurs français bénéficient d'aides en ce sens ?

Bien sûr... Nous devons convertir les métiers des motorisations thermiques à l'électrique. Avec le groupe Renault, nous travaillons ainsi à amplifier son effort sur l'université qu'il a créée pour former 10 000 salariés à cette reconversion. Nous consacrons en parallèle 300 millions d'euros au réseau des bornes électriques, notamment en milieu rural, et finançons les créations d'écoles et les start-ups de la nouvelle mobilité, comme les véhicules électriques autopartagés en ville. L'objectif de France 2030 dans le véhicule est l'occasion de soutenir à la fois les entreprises fleurons de l'automobile et d'aider les jeunes pousses à innover.

Par le jeu de la fusion de plusieurs autres plans, l'enveloppe de France 2030 est passée de 30 à 54 milliards d'euros... C'est donc beaucoup plus qu'initialement, mais est-ce suffisant ?

France 2030 reste quand même le plan de soutien à l'innovation le plus important au niveau européen ! Il faut toujours se méfier du raccourci des comparaisons. Si on compare des budgets américains ou chinois en R&D, il faut les comparer à ceux européens, et non français. Dans les années à venir, il y aura peut-être des révisions à engager, certes, et même des ajustements sur les objectifs – je pense par exemple à l'eau sur lequel on peut sans doute faire beaucoup mieux et on est en train d'y réfléchir –, mais sur le plan financier, on en est pour l'instant à 5,2 milliards

d'euros d'engagements sur les 54... Alors on a le temps de voir venir avant de penser qu'il en manque !

Ce plan n'aurait-il pas dû intervenir plus tôt ?

L'erreur est humaine, et persévérer serait diabolique. Cela faisait 40 ans que j'entendais qu'on n'était plus qu'un pays de services, que l'industrie ne valait plus rien, ce qui a totalement détruit notre tissu industriel, et retiré le goût aux jeunes de s'y intéresser. Emmanuel Macron a eu cette lucidité de remettre le curseur sur l'industrie. Je ne pense pas que ce soit trop tard, bien au contraire. On atteint une certaine maturité scientifique sur un certains nombres de domaines – le moteur électrique, le numérique, certains dispositifs de santé, dans l'imagerie notamment – et, c'est justement le moment d'accélérer.

La situation politique, avec une majorité relative à l'Assemblée nationale pour le président de la République est-elle de nature à impacter votre mission ?

Non, tout est déjà calé et voté. Mais j'appelle les députés et les parlementaires en général à se saisir de France 2030 comme d'un outil extraordinaire de révélation d'entreprises d'excellence dans leur circonscription !

En ces temps très incertains et de dette colossale, l'enveloppe de France 2030 pourrait-elle être menacée ?

Je ne suis pas inquiet. Investir dans la France de demain reste un objectif transpartisan. Si l'enveloppe devait évoluer, je suis convaincu que ce serait dans l'autre sens... pour l'amplifier. ●

« Alors que trop nombreux sont ceux qui répètent que la France ne peut pas y arriver, qu'elle ne sera jamais championne du monde, ma mission est de démontrer le contraire »

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



Paru en mars 2022

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➔ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➔ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➔ du Parlement
- ➔ des agences nationales et établissements publics
- ➔ des établissements de recherche et formation
- ➔ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➔ des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2022 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2022) exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité: _____

CW: _____

(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

TRIBUNES

ENERGIES RENOUVELABLES : LEUR DÉPLOIEMENT ACCÉLÉRÉ EST-IL VRAIMENT POUR MAINTENANT ?

Parmi les premiers projets de loi attendus au Parlement, et ainsi par les nouveaux députés, en ce début de mandature, il y a celui sur les énergies renouvelables (ENR). Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron, l'objectif de ce texte est notamment de simplifier les procédures, afin d'accélérer leur développement, en particulier celui de l'éolien offshore. Il faut dire que la France est loin d'être une championne en la matière. En 2021, la part du renouvelable dans la production électrique nationale a même reculé, passant de 24,2 à 22,5 %, par rapport à 2020, et la production thermique fossile a légèrement progressé, selon le bilan annuel de RTE. « Ce que je veux (...), c'est une sorte de loi d'urgence écologique », a défendu mi-juin le président de la République lors du salon Vivatech. Mais, à l'heure de notre bouclage, la teneur précise de ce texte, qui devrait comporter un large volet sur le photovoltaïque et débattu au Parlement à la Rentrée, n'est pas connue. Et il reste à savoir par qui le Gouvernement pourrait être soutenu pour le voter. Compte tenu des prises de position de Marine Le Pen contre les éoliennes, on peut d'ores et déjà s'attendre à l'opposition du Rassemblement national (RN).

En quoi va consister exactement la « planification écologique », également promise par le candidat-président durant la campagne, et dans laquelle devrait s'inscrire ce projet de loi ? Certes, aux dires des experts, l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 ne peut s'envisager sans le développement des ENR, quand bien même le nucléaire resterait important. Mais l'éolien terrestre est devenu particulièrement clivant, se pose ainsi le problème d'acceptabilité des renouvelables. Et surtout, la situation est complètement chamboulée par la guerre en Ukraine. En plus de la flambée des prix, des pénuries sont à craindre.

Paradoxe : même les énergéticiens tricolores – Total Energies, EDF et Engie – mettent en garde les Français et les appellent à réduire leur consommation ! « L'effort doit être immédiat, collectif et massif. Chaque geste compte », indiquent-ils dans une tribune commune publiée par le *Journal du Dimanche* début juillet. « Agir dès cet été nous permettra d'être mieux préparés pour aborder l'hiver prochain et notamment préserver nos réserves de gaz », précisent-ils encore. Et c'est dans ce contexte et face à ces risques d'approvisionnement que le Gouvernement a décidé de redémarrer la centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle) que l'on pensait pourtant définitivement fermée depuis mars. Comme quoi l'on peut se demander si la transition énergétique est vraiment pour maintenant !

Stéphanie Fontaine



L'HEURE N'EST PLUS AUX TERGIVERSATIONS

Barbara POMPILI

- ▶ Députée Renaissance de la Somme
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



“**T**ime is of the essence”. J’aime cette expression anglaise qui veut dire que tout est une question de timing. Ou que le temps presse. Il y a vingt ans, les écologistes étaient taxés d’utopistes ou de doux rêveurs ; le nucléaire était l’alpha et l’oméga de la politique française en matière d’énergie.

Les choses ont bien changé. Le climat aussi. Et ces changements s’accroissent, avec des catastrophes naturelles de plus en plus violentes, y compris en France. Avec des dégâts qui coûtent aussi de plus en plus cher aux citoyens et à la société.

Les scientifiques du GIEC indiquent dans leur dernier rapport qu’il ne reste que trois ans pour « réussir à inverser la courbe des émissions de gaz à effet serre (GES) si l’humanité veut espérer garder une planète vivable ». Et huit ans pour nous permettre d’être sur la voie d’un réchauffement de la planète limité à 1,5°C. Le « Pacte vert », négocié lors de la présidence française du Conseil

de l’UE, nous donne jusqu’à 2030 pour diminuer d’au moins 55 % nos émissions de GES. Le temps presse, et notre réponse doit être collective, rapide, radicale. C’est pour cette raison qu’il nous faut organiser une planification écologique. Une organisation quasi-militaire pour engager une révolution énergétique. Ces mots peuvent choquer, mais la menace est existentielle, alors toutes nos forces doivent être jetées dans la bataille. Avec méthode et détermination.

Pour baisser nos émissions, la recette est connue : il faut réduire notre dépendance aux fossiles, soit consommer moins d’énergie et développer les énergies bas carbone. Le Président de la République a engagé un programme ambitieux fondé sur trois piliers : sobriété, nucléaire, renouvelables. France Relance et France 2030 apportent des moyens financiers inédits. La planification écologique est organisée sous l’autorité de la Première ministre par un secrétariat général ad hoc. C’est indispensable pour coordonner les actions de tous les acteurs publics et privés, et ainsi accélérer les efforts. Prochaines étapes : la « loi d’exception » pour réduire les délais et simplifier les procédures, et la loi de programmation pluriannuelle de l’énergie prévue en 2023.

Point clé de cette stratégie, le développement massif des renouvelables. La France, en se reposant sur l’illusion que le nucléaire allait tout résoudre, a pris beaucoup de retard dans ce domaine. Pour rappel, notre objectif est de produire 40 % de notre électricité à partir des renouvelables en 2030. Aujourd’hui nous sommes à 22 %. La priorité absolue est donc la mise en place rapide et concertée de nouvelles capacités dans le solaire et l’éolien.

Bien sûr, dans une période complexe sur le plan géopolitique, quand l’inflation est au plus haut et l’angoisse de l’avenir prégnante, faire accepter ces changements nécessite un important travail de concertation sur le terrain. Les citoyens, élus, entreprises doivent être consultés et associés. Les meilleurs emplace-

ments identifiés en toute transparence, dans l’intérêt général. Les projets de territoire, le développement économique, la création d’emplois autour de la transition écologique

doivent permettre à tous de se projeter et d’envisager cette transition comme une opportunité et non une menace. La loi Climat et Résilience a défini des outils, il faut continuer de les mettre en œuvre.

Des actions climaticides telles que le financement d’associations anti-éoliennes dans les Hauts-de-France, la publication d’articles prodiguant des conseils pour saboter les projets, la diffusion de fausses informations selon lesquelles seul le nucléaire nous permettrait d’être souverains et indépendants ne sont plus tolérables. Le 7 juillet dernier, le secrétaire général de l’ONU Antonio Guterres disait solennellement : « Renewables are the peace plan of the 21st century. » L’heure n’est plus aux tergiversations mais à la mobilisation générale ! ●

« Le temps presse, et notre réponse doit être collective, rapide, radicale »



FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ENR

Marie-Noëlle BATTISTEL

- ▶ Députée Socialiste et App. de l'Isère
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques



Le changement climatique et ses conséquences visibles, la hausse exponentielle des prix de l'énergie qui étouffe les Français et les entreprises, la dépendance de l'Europe aux énergies fossiles ou encore la nécessaire électrification des usages rendent indiscutable l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR).

Il importe, plus que jamais, de répondre aux urgences : l'une écologique, l'autre sociale, les deux étant intimement liées. Elles ne pourront se résoudre que par une politique volontariste que doit être la planification écologique avec, au cœur, l'essor des EnR. Elles ont pour atout la rapidité de mise en fonctionnement de leurs installations, la sécurisation de l'approvisionnement du réseau, et leur exploitation localisée. Il convient de ne pas opposer les sources de production d'énergie décarbonée ou faiblement carbonée entre elles, sans quoi le débat serait stérile et les solutions apportées inefficaces. Les travaux du GIEC comme les récents scénarios réalisés par RTE en témoignent.

Nous devons impérativement sortir de notre dépendance aux énergies fossiles. Il est urgent de sécuriser l'approvisionnement en énergie décarbonée à

loi ayant pour but d'accélérer le développement des EnR, en s'inscrivant dans les pas du plan d'action de l'Union européenne (UE) « REPowerEU » est positif. Toutefois, le message seul ne suffit plus, le contenu doit – enfin – être à la hauteur après l'échec de la loi « Climat et Résilience » qui n'a su porter les ambitions nécessaires.

La France a pris trop de retard dans la bonne tenue de sa feuille de route pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée à horizon 2030 et 2050. En effet, si la part des énergies renouvelables consommées a plus que doublé depuis 2005 (de 9,3 % à 19,3 %), nous sommes loin de l'objectif fixé à 33 % d'ici 2030. Pire encore, en 2019, la France était le seul Etat membre de l'UE à ne pas atteindre l'objectif qui était alors fixé à 23 %.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, il convient de lever les freins au développement des EnR : leur acceptabilité, sur le territoire, est très difficile tandis que les démarches sont souvent fastidieuses et complexes allongeant excessivement les délais de mise en œuvre. C'est pourquoi, il convient de trouver un juste équilibre entre une concertation partagée et rigoureuse et l'efficacité nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.



« La France a pris trop de retard dans la bonne tenue de sa feuille de route pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée à horizon 2030 et 2050 »

moindre coût. C'est un enjeu de souveraineté. La satisfaction continue des besoins énergétiques du pays est aujourd'hui menacée, comme en témoigne la prise de parole forte des énergéticiens tricolores. Alors, seulement, nous pourrions réussir notre objectif prioritaire qui est la sortie des fossiles et la réduction des émissions de CO².

Le signal envoyé par le Gouvernement avec la préparation d'une

Nous devons également privilégier les EnR qui disposent du meilleur facteur de charge et d'une moindre intermittence (comme l'éolien off-shore) et, pour ce qui concerne le photovoltaïque, mieux vaut engager l'installation des panneaux sur des sols déjà artificialisés.

Veillons encore à ne pas créer de nouvelles dépendances, aux pays qui disposent de métaux rares nécessaires à la production de technologies renouvelables et de batteries. Enfin, la puissance publique se doit d'être exemplaire en s'engageant davantage dans le développement des EnR, en équipement, par exemple, dès que cela est possible, ses bâtiments publics. ●

A L'URGENCE ÉNERGÉTIQUE, LE BESOIN DE SOLUTIONS STRUCTURELLES

Jean-Pierre MOGA

- ▶ Sénateur UC de Lot-et-Garonne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



Le Sénat est particulièrement conscient de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons. Il y a tout d'abord urgence en ce qui concerne notre sécurité d'approvisionnement énergétique. Réseau de transport d'électricité (RTE), a ainsi placé la France en situation de vigilance particulière cet hiver et jusqu'en 2024. Aussi, la commission des Affaires économiques a émis 12 recommandations en février dernier pour pallier ce défi de court, moyen et long termes.

En effet, entre les arrêts de réacteurs dus au phénomène de corrosion sous contrainte et les impacts de la crise Covid sur le programme d'arrêts de tranche d'une part, la faible production éolienne et le retard dans le déploiement des énergies renouvelables d'autre part, notre pays se trouve dans une situation de tension. Cette situation est d'autant moins un phénomène conjoncturel que notre consommation d'électricité doit augmenter jusqu'à 60 % d'ici 2050 pour accompagner l'électrification des usages.

« En effet, entre les arrêts de réacteurs dus au phénomène de corrosion sous contrainte et les impacts de la crise Covid sur le programme d'arrêts de tranche d'une part, la faible production éolienne et le retard dans le déploiement des énergies renouvelables d'autre part, notre pays se trouve dans une situation de tension »

Pour répondre à cet enjeu, la commission a notamment proposé une meilleure coopération européenne entre gestionnaires de réseau et autorités de régulation, de même qu'une plus grande complémentarité entre énergie nucléaire et énergies renouvelables. Elle insiste également sur l'efficacité énergétique, appelant par exemple à renforcer le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH) ou les certificats d'économies d'énergie (C2E).

Il y a ensuite urgence à faire aboutir la relance du nucléaire pour répondre à des enjeux multiples. Premièrement, l'énergie nucléaire est un levier massif de décarbonation de notre économie, permettant de rester sur la voie de la transition énergétique. Le nucléaire émet moins de 6 grammes équivalent CO² / KWh

selon l'ADEME et moins de 12 grammes selon le GIEC (contre 14,1 grammes pour l'éolien terrestre, 43,9 grammes pour le photovoltaïque, 418 grammes pour les centrales à gaz et 1 058 grammes pour les centrales à charbon selon l'ADEME).

Deuxièmement, l'énergie nucléaire est un levier de souveraineté énergétique. Le contre-exemple allemand est parlant. Dans le contexte – conjoncturel – du conflit russo-ukrainien et dans l'ambition – structurelle – de la transition énergétique, notre voisin préfère recourir à ses 15 centrales à charbon (combustible provenant pour moitié de Russie) ainsi qu'aux importations d'hydrogène vert d'Afrique, faute de capacités de production suffisantes sur son territoire.

Troisièmement, la relance du nucléaire doit permettre un multi-usages de cette énergie. Production d'électricité et électrification des usages certes, mais cette relance doit être l'occasion de diversifier les usages de l'énergie en produisant de l'hydrogène bas-carbone sur le sol national, permettant un meilleur stockage de l'énergie. Le nucléaire peut également être envisagé pour produire de la chaleur ou assurer une flexibilité complémentaire aux énergies renouvelables.

Aussi, saluant la récente décision européenne d'intégrer l'énergie nucléaire dans la taxonomie verte, tout en émettant de fortes réserves sur les conditions restrictives prévues, la commission des Affaires économiques présentera cet été de nouvelles propositions pour relancer l'énergie nucléaire et promouvoir l'hydrogène bas-carbone. ●



POUR UN DÉVELOPPEMENT PLANIFIÉ, CONCERTÉ ET ENGAGÉ DES RENOUVELABLES

Jean-Claude TISSOT

- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil supérieur de l'énergie



Tenir nos objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 nécessite de pouvoir développer massivement les énergies renouvelables. Pour le réussir, il faut inscrire ce développement dans un triptyque : planifier, concerter, agir par des investissements publics. La planification doit être le fer de lance des politiques de déploiement des énergies renouvelables. Si ce thème a été habilement repris par le candidat-président durant la campagne, pour l'instant – hormis l'annonce d'un projet de loi dont nous ne connaissons pas les contours – rien de concret n'est à l'ordre du jour.

Il est pourtant urgent d'établir des objectifs nationaux d'installation et de production, avec des points de passage inscrits dans la loi, tenant compte des possibilités territoriales (contexte climatique, densité démographique...). Car, si l'ensemble de notre pays doit participer à l'effort de la transition énergétique, tous les territoires ne peuvent logiquement pas recevoir les mêmes sources de production.

La concertation doit être au cœur du déploiement des énergies renouvelables. L'acceptabilité des projets d'installation d'énergies renouvelables est en net recul ces dernières années. Si l'éolien est en première ligne sur cette question de l'acceptabilité, les autres sources (solaire, hydraulique) doivent tout autant être pensées dans

des logiques d'adaptation aux territoires d'installation.

Ce défaut d'acceptabilité constitue en effet un frein notable qui peut être levé par la co-construction des projets avec les élus locaux et les citoyens. Dans le département de la Loire, le projet participatif des Ailes de Taillard en est un bon exemple. L'implication des différents acteurs – communes d'accueil du parc éolien, communauté de communes, collectif citoyen et promoteur – a permis de faire évoluer le projet pour réduire au mieux les nuisances. A terme, ces éoliennes feront de la communauté de communes un territoire à énergie positive et généreront des ressources financières pour les collectivités.

Alors que la part du renouvelable dans la production électrique nationale a reculé en 2021, et que nous avons de nouveau recours à la centrale à charbon de Saint-Avold pour répondre aux risques de défaut d'approvisionnement, il est temps que les pouvoirs publics agissent avec des investissements propres. Pour renouer avec la souveraineté énergétique, il faut que l'État se dote d'outils à la

« Si l'éolien est en première ligne sur cette question de l'acceptabilité, les autres sources (solaire, hydraulique) doivent tout autant être pensées dans des logiques d'adaptation aux territoires d'installation »

hauteur des enjeux. Cela passe par la fondation d'un grand pôle public de l'énergie, impliquant la renationalisation d'EDF, et la création d'un véritable service public des énergies renouvelables.

Régi dans un objectif d'intérêt général prenant le pas sur les considérations purement financières, seul un tel pôle pourra porter les investissements qui s'imposent. Ainsi, l'incitation à la sobriété énergétique pourra être conduite par un tel organisme, et non pas seulement déclarée dans une tribune par trois dirigeants de groupes énergétiques.

Alors que la Première ministre, Elisabeth Borne, a indiqué dans son discours de politique générale, qu'elle souhaitait faire de la France « la première grande nation écologique à sortir des énergies fossiles », il est indispensable de réunir les trois termes du triptyque - planifier, concerter, agir - dans chaque texte de loi et dans chaque politique publique. Seul un réel engagement de l'exécutif, aux côtés de l'ensemble des élus, nous permettra de réussir notre transition énergétique et ainsi atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris. ●



LES PROJETS D'IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES DOIVENT ÊTRE PLUS ENCADRÉS

Jacqueline MAQUET

- ▶ Députée Renaissance du Pas-de-Calais
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques



La situation écologique actuelle nous oblige à revoir notre façon de faire et de vivre au quotidien. À l'instar de la méthanisation, le développement de l'éolien terrestre est une réponse concrète et relativement aisée au changement climatique, dont les effets se font sentir chaque jour un peu plus. Nécessité écologique pour la planète, mais également nécessité sociale, car la transition écologique doit nous aider à faire face aux hausses répétées des énergies fossiles notamment, qui se répercutent sur les factures que les Français paient chaque mois.

Nous sommes entrés de plain-pied dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique. Celui-ci est doublé d'une hausse considérable des besoins en électricité dans un futur très proche, du fait de la montée en puissance de l'électrification de nos usages quotidiens, que ce soit dans les transports, dans le chauffage et dans l'industrie en général. Le développement des énergies renouvelables est désormais indispensable pour baisser notre utilisation des énergies dites carbone.

En 2017, le programme du candidat Emmanuel Macron prévoyait de doubler la capacité en éolien, et en solaire photovoltaïque, sur cinq années. Les chiffres montrent que le secteur a plus que doublé durant ce laps de temps. La Région des Hauts-de-France figure comme le territoire qui compte le plus d'éoliennes en France, avec plus de 2 900 implantations. Entre 2017 et 2022, la production d'énergie éolienne a progressé de 75 %, pendant que celle de l'énergie solaire grimpeait de 29 %.

Les éoliennes en mer

En mer, les éoliennes «offshore» bénéficient de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers que sur les terres. La France bénéficie du 2ème gisement d'éolien en mer en Europe, qui est le premier marché de l'éolien en mer au monde. La première éolienne en mer de France a été installée le 12 avril dernier, au large de Saint-Nazaire. Le Président de la République souhaite la construction de cinquante parcs éoliens en mer d'ici 2050, ce qui représenterait 20 % de la consommation d'électricité en France.

Mais si l'éolien est indispensable pour verdifier la production d'énergie en France et garantir le mix énergétique, les multiples implantations ont fait surgir de nombreuses polémiques. On ne compte plus les associations de riverains qui se plaignent, à juste titre, des répercussions sur la biodiversité, la faune, le patrimoine naturel, historique et immobilier. En première réponse, le Gouvernement a fait voter la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique. Ce texte donne notamment plus de pouvoir aux élus locaux et aux collectivités.

« On ne compte plus les associations de riverains qui se plaignent, à juste titre, des répercussions sur la biodiversité, la faune, le patrimoine naturel, historique et immobilier »

Je suis, bien entendu, très favorable au développement de l'éolien et de toutes les autres possibilités d'énergies vertes. Mais nous avons assisté, ces dix dernières années, à un développement relativement «anarchique» et presque industriel des exploitations. Il faut pouvoir réguler ces projets et imposer qu'ils puissent s'intégrer parfaitement à notre environnement. S'il est un peu tard pour la Région des Hauts-de-France, il me paraît nécessaire d'élaborer des schémas directeurs départementaux qui permettraient d'encadrer les implantations dans les départements où les projets commencent à émerger. ●



POUR DÉVELOPPER LES RENOUVELABLES, VALORISONS LES TERRITOIRES RURAUX ET ASSOCIONS LES ÉLUS LOCAUX !

Patrick CHAUVET

- ▶ Sénateur UC de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale à la prospective



Sophie PRIMAS

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Présidente de la commission des Affaires économiques



Daniel GREMILLET

- ▶ Sénateur LR des Vosges
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques



de l'énergie, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE), et qu'elles puissent soutenir les projets de biogaz et d'hydrogène sur leur territoire.

Plus récemment, en 2022, la loi relative à l'aménagement du Rhône a été l'occasion pour notre commission de garantir l'association des collectivités territoriales aux projets d'investissements de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), ainsi que leur éligibilité à ses actions de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables. C'est une avancée importante pour la transition énergétique nationale car la CNR, premier producteur d'électricité « 100 % renouvelable », s'étend sur trois régions et onze départements !

Enfin, la mission sénatoriale sur la méthanisation a proposé de mieux territorialiser les projets, en renforçant l'information préalable des maires, en associant les AODE à l'application du droit à l'injection, en complétant la stratégie énergétique et en structurant les acteurs locaux. Ces travaux ont permis à notre commission de faire avancer une vision de la transition énergétique ambitieuse et concrète, ancrée dans nos territoires, faisant confiance à la libre administration de nos collectivités, ainsi qu'à l'esprit d'initiative

« Nous devons aussi lutter contre l'étouffement normatif et l'alourdissement fiscal, qui pénalisent encore trop souvent les porteurs de projets, dans le respect naturellement des compétences de nos collectivités mais aussi de leurs recettes fiscales »

Avec la relance de l'énergie nucléaire et la promotion de la sobriété énergétique, l'essor des énergies renouvelables est une nécessité pour atteindre l'objectif de « neutralité carbone », fixé par la loi Énergie-Climat de 2019. Alors que la Commission européenne a proposé un objectif de 45 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, dans le cadre du plan « Re Power UE », cet essor est devenu une urgence pour limiter notre dépendance aux importations d'énergie fossile et garantir notre sécurité d'approvisionnement énergétique. Pour y parvenir, les projets d'énergies renouvelables doivent être inscrits territorialement et acceptés socialement.

C'est la raison pour laquelle la commission des Affaires économiques du Sénat, lors de l'examen de la loi Climat et Résilience de 2021, a prévu l'avis préalable des collectivités territoriales du littoral, s'agissant des projets d'éolien en mer. Elle a aussi obtenu que les collectivités territoriales infrarégionales soient associées aux comités régionaux

de nos entreprises et de nos associations.

Pour aller plus loin, il faut aujourd'hui valoriser les moyens de décarbonation utiles aux zones rurales, éloignées des métropoles : l'hydroélectricité, le biogaz et les biocarburants. Nous devons aussi lutter contre l'étouffement normatif et l'alourdissement fiscal, qui pénalisent encore trop souvent les porteurs de projets, dans le respect naturellement des compétences de nos collectivités mais aussi de leurs recettes fiscales.

Veillons encore à intégrer, à la stratégie énergétique et à la gouvernance locale, les moyens de décarbonation les plus récents et donc les moins organisés : l'éolien en mer, le biogaz et l'hydrogène. Nous devons enfin éviter un décalage entre les objectifs européens et les réalités locales, les États membres devant rester souverains dans la définition de leur mix énergétique. Il n'y a pas lieu de distinguer l'hydrogène nucléaire de celui renouvelable, qui contribuent tous deux à la décarbonation. Notre commission fera progresser cette vision dans ses travaux législatifs et de contrôle ! ●



POUR UN SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Guillaume GONTARD

- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires de l'Isère
- ▶ Président du groupe Écologiste-Solidarités et territoires
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées



Lors de sa déclaration de politique générale, la Première ministre a annoncé que l'État allait se porter acquéreur des quelque 15 % du capital d'EDF qu'il ne détient pas. Je me réjouis de cette décision, proposée entre-autres par Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon lors de la campagne présidentielle, qui me semble un indispensable préalable pour doter le pays d'un levier puissant pour développer les énergies renouvelables (EnR).

Cette nationalisation d'EDF ne doit pour autant pas devenir une socialisation des dettes du nucléaire (43 milliards d'euros de dette pour EDF fin 2021) pour privatiser les profits du développement des renouvelables. C'est ce que prévoyait le mort-né projet Hercule, scindant EDF en une entité publique conservant le nucléaire et les grands barrages hydroélectriques, puis une entité privée ouvrant à la concurrence toutes les autres activités de l'électricien. Y revenir témoignerait de l'enfermement idéologique du Gouvernement à défendre l'atome envers et contre-tout, et témoignerait d'une absence totale de vision stratégique en matière de développement des énergie renouvelables.

Cette absence de stratégie industrielle du Gouvernement, comme de ses prédécesseurs, se constate dans tous les secteurs. Mais en matière de développement des énergies renouvelables, ce n'est plus

tenable. Il nous reste 10 ans pour réussir la transition énergétique.

Or, la France est en retard. Nous sommes en dessous de la moyenne européenne en part d'énergie renouvelable dans la consommation finale. Nous sommes loin de l'Allemagne en puissance installée. Nous n'avons pas réussi à bâtir des filières industrielles souveraines, notamment dans le solaire. Nous avons largement laissé au privé le soin de développer les EnR avec des fortunes diverses, peu de régulation, peu de contrôle et avec une acceptation de plus en plus problématique par les populations, s'agissant notamment de l'éolien et la méthanisation.

« Nous avons largement laissé au privé le soin de développer les EnR avec des fortunes diverses, peu de régulation, peu de contrôle et avec une acceptation de plus en plus problématique par les populations, s'agissant notamment de l'éolien et la méthanisation »

Pour rattraper ce retard, il est plus que temps de créer un service public des EnR. C'est l'objet de la proposition de loi des sénateurs et sénatrices écologistes, examinée au Sénat le 14 octobre 2021. Ce grand acteur public aurait pour missions :

- d'organiser la transition énergétique et d'atteindre nos objectifs de déploiement des EnR ;
- d'assurer la gestion des installations stratégiques, notamment les gros barrages hydroélectriques qu'il faut conserver dans le domaine public ;
- de planifier, accompagner, coordonner et réguler le déploiement des EnR sur l'ensemble du territoire ;
- d'assurer la souveraineté énergétique du pays mise à mal par le contexte géopolitique ;
- d'assurer l'approvisionnement en matières premières stratégiques ;
- de contribuer au développement et à la structuration des filières industrielles ;
- de renforcer la recherche et le développement ;
- d'encourager l'appropriation citoyenne et la création de communautés énergétiques locales ;
- d'assurer un prix égal et abordable de l'électricité à tous nos concitoyens où qu'ils habitent.

Tout cela naturellement en respectant des objectifs d'efficacité et de sobriété énergétiques, naturellement incompatibles avec une activité exclusivement privée.

Ce service public des énergies renouvelables n'a pas vocation à se substituer totalement au privé, il s'agit d'assurer un pilotage public, une fonction motrice, un encadrement. Nous ne réussissons jamais la transition énergétique si la puissance publique ne remplit pas son rôle fondamental de locomotive. Voici la proposition que les écologistes versent au débat qui s'ouvre sur l'avenir d'EDF. ●



RELOCALISATION INDUSTRIELLE : UNE VRAIE VOLONTÉ, POUR QUELS RÉSULTATS ?

La pandémie Covid puis la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine révèlent l'extrême dépendance de la France au reste du monde. Alors que les risques d'approvisionnement en gaz semblent déjà peser sur l'hiver prochain, tout un pan de notre économie tourne toujours au ralenti faute de matières premières depuis 2020. L'industrie automobile reste par exemple fortement impactée par les pénuries de produits et composants fabriqués en Asie où les mesures sanitaires ont grandement altéré les productions. Certes, la France n'est pas le seul pays dans ce cas, mais la prise de conscience y est particulièrement cinglante, même si la situation ne date pas d'hier.

Selon France Industrie, la part de l'industrie représente actuellement 13,5 % du PIB. En 1980, elle était à 23 %, et encore à plus de 30 % au tout début des années 60. Par rapport à ses voisins européens, la France paraît surtout distancée : en 2019, en Allemagne, on en est à 22 % du PIB, 17 % en Italie, mais seulement 14,7 % en France, ce qui lui coûte cher, avec un déficit commercial qui va de record en record. « L'incapacité de la France à développer un vaccin contre le covid-19 a rappelé brutalement qu'elle ne faisait plus partie des États leaders dans l'innovation », tranche le rapport de la mission d'information du Sénat sur la recherche et l'innovation, publié début juin.

Officiellement, toutefois, des moyens exceptionnels sont débloqués pour relocaliser les industries sur le territoire. C'est l'un des axes majeurs du plan de Relance lancé par le Gouvernement à l'été 2020. Selon la communication officielle, l'idée est de créer de nouvelles filières, d'amorcer l'investissement dans des secteurs stratégiques, comme la santé, l'agroalimentaire, l'électronique... Il s'agit de développer « l'hydrogène vert, l'intelligence artificielle, l'espace, les semi-conducteurs, le nouveau nucléaire », résume le ministre Bruno Le Maire sur le site gouvernemental de France Relance. En février dernier, Bercy a fait savoir que plus de 5 milliards d'euros d'investissements productifs avaient été injectés à la faveur de la réindustrialisation, que 782 projets avaient été soutenus depuis septembre 2020, ce qui avait permis de « créer » ou « conforter » près de 100 000 emplois. Le bilan réel de ces soutiens publics reste cependant à établir...

Stéphanie Fontaine



RÉCONCILIER LA FRANCE AVEC L'INDUSTRIE

Gérard LESEUL

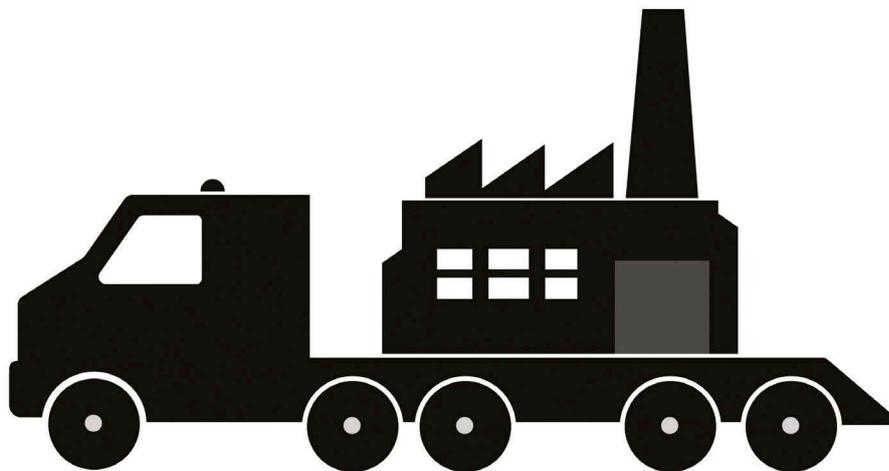
- ▶ Député Socialiste et App. de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission des affaires sociales



En 40 ans, des pans entiers de notre économie ont été délocalisés (textile, métallurgie, sidérurgie...) dans une course effrénée à la baisse du coût du travail. L'industrie est ainsi passée de 23 à 13 % dans la construction du PIB Français.

La globalisation des échanges a induit une concurrence sévère entre tous les pays du monde. La différence entre nos importations et exportations ne cesse de se dégrader. Le montant officiel du déficit commercial Français s'élève à près de 115 milliards d'euros sur les 12 derniers mois. Le nombre d'emplois industriels a été divisé par deux en 50 ans. Ces chiffres témoignent de l'ampleur de la désindustrialisation et du changement qu'il nous faut engager.

« Nous devons instaurer un système de taxe carbone aux frontières pour assurer aux produits importés les mêmes exigences environnementales et sociales »



L'industrie, délaissée pendant de longues années, est revenue en grâce à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19 et plus récemment avec la guerre en Ukraine. Ces deux événements majeurs ont mis en lumière, de manière différente et dans des secteurs stratégiques variés, les défaillances majeures et la perte de l'autonomie industrielle de notre pays.

Hier, nous n'étions pas en mesure de produire des masques, blouses, médicaments et respirateurs... Aujourd'hui, de nombreux secteurs économiques comme l'automobile connaissent une pénurie de puces électroniques, des ruptures des chaînes d'approvisionnement, des tensions sur des matières premières. Demain, le risque de pénurie de gaz pourrait également conduire au ralentissement de notre économie.

La commission d'enquête sur la désindustrialisation, dont j'étais rapporteur, a permis de mettre en évidence le rôle de l'industrie dans la souveraineté économique du pays. La crise

sanitaire a montré que les pays les plus désindustrialisés pouvaient se trouver dans une inquiétante incapacité de répondre à des besoins essentiels. Fort de ce constat, l'Union européenne et la France doivent réagir.

Or, le plan France 2030 lancé par le précédent Gouvernement s'est concentré exclusivement sur des investissements stratégiques d'avenir parfois discutables (nucléaire, aéronautique, biomédicaments, start-up industrielles...). Miser sur des technologies de pointe (hydrogène...) est bien sûr pertinent. Cependant, il manque quelques grandes orientations qui permettraient de donner les moyens aux entreprises industrielles de se développer sur notre territoire sans chercher à externaliser systématiquement ce qui est plus rentable hors de nos frontières.

Comme rapporteur de la commission d'enquête sur la désindustrialisation, j'ai fait 76 propositions pour prendre ce sujet à bras le corps, en finir avec les délocalisations et les logiques de rentabilité court-termiste qui conduisent à appauvrir durablement notre pays. Je me suis aussi beaucoup inspiré du territoire que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale et dont l'empreinte industrielle permet le développement de véritables fleurons locaux qui attendent d'être protégés face à une concurrence déloyale. Nous devons instaurer un système de

taxe carbone aux frontières pour assurer aux produits importés les mêmes exigences environnementales et sociales que celles qui sont imposées aux productions sur le continent.

La mise en place de contreparties des aides publiques versées notamment aux grandes entreprises doit être systématique : soyons ambitieux en imposant une logique de résultats en matière d'environnement et de sauvegarde de l'emploi dans nos territoires. Enfin, profitons de ce début de nouvelle législature pour organiser rapidement une grande conférence industrielle. Cette démarche audacieuse permettrait de créer un nouveau pacte productif en réponse au besoin d'indépendance et de sécurisation de l'approvisionnement de produits stratégiques. Pour ce faire, il faut renouer avec le dialogue dans les entreprises, favoriser un pacte social qui associe les salariés, afin d'une plus juste répartition de la valeur créée. ●

UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE CONQUÉRANTE POUR LA FRANCE

Guillaume KASBARIAN

- ▶ Député Renaissance d'Eure-et-Loir
- ▶ Président de la commission des Affaires économiques



Lundi 11 juillet se tenait la 5^{ème} édition du sommet Choose France. L'occasion de mettre en lumière, cette année encore, la forte attractivité de la France. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 14 investissements à hauteur de 6,7 milliards d'euros ainsi que la création de 4000 emplois pérennes. Ces chiffres viennent s'ajouter aux 4 milliards qui avaient été promis en début d'année. Avec 1 222 implantations industrielles ou extensions annoncées, la France conserve la 1^{ère} place européenne, devant le Royaume-Uni (993) et l'Allemagne (841), et ce pour la 3^{ème} année consécutive. Ces chiffres ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat de la politique menée par le Président de la République et notre majorité depuis 2017.

« Alors qu'un million d'emplois industriels nets ont été détruits entre 2000 et 2016 et que notre pays avait perdu près de 400 usines sur la période 2010-2015, la France a enregistré un gain de 120 usines entre 2016 et 2020 »

Nous menons en effet une politique industrielle conquérante : baisse de la fiscalité pour regagner en compétitivité ; réforme de l'apprentissage et de la formation pour répondre aux besoins de l'industrie ; réforme du code du travail pour redonner de la flexibilité au marché du travail ; loi PACTE pour faciliter le partage de la valeur ; programmes France Relance et France 2030 pour accélérer la transformation numérique et écologique de l'industrie ; loi ASAP pour simplifier les implantations de sites industriels ; programme Territoires d'Industrie pour mieux coordonner les efforts sur le terrain ; décret sur les investissements étrangers en France pour mieux protéger nos fleurons ; stratégie de défense de l'industrie européenne et assouplissement de la politique de la concurrence, encore inimaginable il y a quelques années.

Toutes ces transformations portent leurs fruits. Le chômage est au plus bas depuis 13 ans. Alors qu'un million d'emplois industriels nets ont été détruits entre 2000 et 2016 et que notre pays avait perdu près de 400 usines sur la période 2010-2015, la France a enregistré un gain de 120 usines entre 2016 et 2020. En 5 ans, ce sont près de 7 000 projets d'investissements étrangers qui ont été développés, plus de 180 000 emplois créés ou maintenus.

En dépit de ces résultats encourageants, il reste encore des challenges à relever. Celui de l'export, pour redresser notre balance commerciale. Celui de l'accompagnement des secteurs industriels d'excellence en transition, notamment du secteur automobile. Celui de notre souveraineté énergétique, avec la nécessaire accélération de la production d'énergie décarbonée dans notre pays.

Pour continuer d'avancer il nous faudra aller plus loin, en poursuivant la baisse des impôts de production ; en rendant plus compétitif le coût du travail pour les emplois industriels ; en favorisant l'emploi des seniors ; en facilitant la transmission du capital industriel ; en accompagnant la mobilité géographique des salariés ; en renforçant les dispositifs de transition professionnelle dans les secteurs impactés par la transition écologique ou numérique ; en anticipant mieux les besoins d'approvisionnement en composants stratégiques ; en simplifiant la gouvernance des plans d'investissement de l'État.



Alors que nos voisins avancent, alors que l'inflation et la crise énergétique impactent le quotidien des Français, nous n'avons pas le temps d'attendre. Dans le contexte politique inédit que nous connaissons, souhaitons qu'une large majorité de parlementaires réponde présent pour relever ces défis. Pour notre industrie. Pour la France. ●

BATTONS-NOUS POUR RÉINDUSTRIALISER NOTRE PAYS !

Nicolas FORISSIER

- ▶ Député LR de l'Indre
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



A l'heure où la France se retrouve confrontée à une multiplicité de défis sans précédent – eu égard notamment à la crise sanitaire et la guerre en Ukraine – la relocalisation industrielle apparaît désormais comme la voie incontournable qu'il nous faut emprunter. Que ce soit à travers le manque de masques en 2020 ou bien encore la récente explosion des prix de l'énergie en raison de notre dépendance à la Russie, nous avons constaté les limites du modèle actuel et pris conscience qu'un sursaut était nécessaire.

Aujourd'hui, promouvoir le Produire en France n'est pas seulement essentiel pour assurer notre capacité de résilience face aux grands chocs mondiaux, ça l'est également pour revitaliser nos campagnes et combler la fracture qui perdure entre métropoles et territoires ruraux dans lesquels règne trop souvent un sentiment d'abandon. Recréer de l'activité et des emplois dans nos zones rurales en relocalisant est d'autant plus indispensable que l'on constate aujourd'hui, à la faveur de la crise sanitaire et de la généralisation du télétravail, une aspiration croissante chez de nombreux Français à s'émanciper des zones urbaines pour retourner vivre à la campagne.

Enfin, le rapatriement de nos industries répond aussi à l'un des

défis majeurs de notre temps : celui du réchauffement climatique. En faisant le choix de délocaliser nos usines, nous avons aussi délocalisé nos émissions carbone dans des pays qui, contrairement à la France, ne disposent pas de réglementations ambitieuses en matière environnementale. Réindustrialiser, c'est donc lutter contre le réchauffement climatique ! N'en déplaise aux extrémistes de La France insoumise, ce n'est pas en matraquant nos entreprises de taxes et en les poussant à quitter le pays qu'on sauvera notre planète mais bien en leur apportant tout le soutien nécessaire pour qu'elles puissent produire sur le territoire national de manière vertueuse. Osons enfin faire de nos industries implantées en France les porte-étendards de notre modèle écologique et cessons d'en faire les victimes !

Actuellement, la situation de l'industrie française est des plus critiques. Depuis les années 1980, nous avons perdu la moitié de nos emplois industriels. En outre, la part de l'industrie dans le PIB français s'est effondrée au point qu'elle s'élève désormais à 11 %, soit un taux similaire à celui de la Grèce qui n'a pourtant aucune histoire industrielle. Il est urgent de rompre avec les politiques de ces 30 dernières années afin de réhabiliter l'industrie comme un outil au service de l'indépendance de notre nation. Comme en témoignent les cas allemand, italien et espagnol, nous ne devons rien céder à la fatalité.

Si je salue les efforts entrepris jusqu'ici par le président de la République, des mesures plus ambitieuses s'imposent. La réduction massive des impôts de production, l'interdiction des « surtranspositions » de directives européennes, la réduction du poids de l'administration qui bride notre potentiel en matière d'innovation, l'instauration d'une règle d'or de stabilité fiscale ou encore la diminution des droits de succession sur les transmissions intrafamiliales pour nos PME constituent autant de conditions nécessaires à une réindustrialisation efficace et à l'émergence de nouveaux champions français qui permettront à notre pays de rayonner à nouveau sur la scène mondiale. ●

« En faisant le choix de délocaliser nos usines, nous avons aussi délocalisé nos émissions carbone dans des pays qui, contrairement à la France, ne disposent pas de réglementations ambitieuses en matière environnementale. »



LE LOCALISME, RÉPONSE AU DÉCLIN FRANÇAIS

Hervé JUVIN

- ▶ Député français (ID) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen
- ▶ Membre de la commission du commerce international du Parlement européen



C'est Lawrence Summer, ancien conseiller du Président Obama qui l'a dit : « comment se fait-il que les premières puissances économiques aient été incapables de produire des masques, des respirateurs et des soins en quantité suffisante pour faire face au COVID19 ? »

La guerre en Ukraine, la pandémie, les ruptures logistiques ont fait éclater une vérité qu'aucun des dirigeants occidentaux ne voulait voir, aveuglés qu'ils étaient par le conte de fées de la globalisation heureuse. Trois constats en ont fini avec la globalisation naïve. Les Nations qui n'ont pas d'industrie ne gagnent pas les guerres. Les Nations qui dépendent de leurs ennemis pour produire des biens essentiels ne sont pas libres. L'industrie est la seule activité qui, par les gains de productivité, soit un levier durable de développement social, territorial et national.

La France sera-t-elle la dernière à ouvrir les yeux ? L'administration Biden n'a rien changé à la politique «Buy American !» du président Donald Trump, elle l'a même renforcée, par exemple en développant un énorme projet de relocalisation de la fabrication des puces et semiconducteurs en Arizona. Les économistes chinois ont mis en place des indicateurs de l'impact national et territorial des entreprises privées, qui équilibrent les indicateurs purement financiers (voir les «China's industrial

Guidance Funds»). L'Inde protège farouchement la masse de ses paysans et de ses petits marchands contre les modèles de concentration que les accords de libre-échange voudraient lui imposer. Et inutile d'ajouter à quel point la ruée vers le nucléaire, associé aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie, est devenue vitale dans les pays dépendants des livraisons de gaz et pétrole russes.

Une politique réaliste de réindustrialisation repose sur trois piliers. D'abord, l'identification des secteurs vitaux, ceux dans lesquels la France doit garder non seulement le savoir-faire, mais la capacité de production minimale assurant son autonomie : alimentation, énergie, armement, etc. Ensuite, l'analyse critique des chaînes d'approvisionnement, assurant que ce sont des alliés ou des proches qui fournissent la sous-traitance indispensable. Enfin, une politique d'aménagement du territoire qui assure une répartition équilibrée des activités industrielles sur tout le territoire.

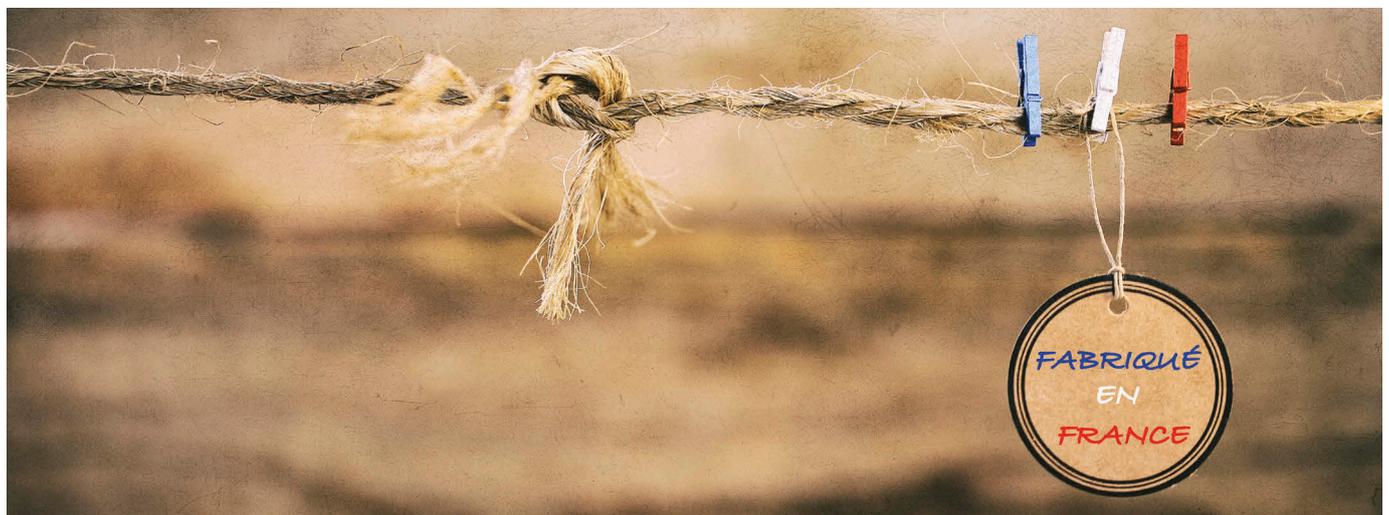
Les conditions de sa mise en œuvre sont d'une autre nature. Les Français doivent redécouvrir leur industrie, la fierté des métiers industriels et du beau produit - voiture, meuble, locomotive ou missile, peu importe ! Les économistes doivent accepter que les externalités fassent de l'industrie un bien commun, et qu'un tissu industriel, un «cluster», vaut bien plus que la somme des entreprises

qui le composent. Les indicateurs qui servent à calculer l'impôt et à déterminer les aides publiques doivent intégrer les facteurs non financiers comme la contribution à l'intérêt national, l'impact local, environnemental et social. Et enfin, la Nation doit reprendre sur son économie un contrôle qu'elle a abandonné au nom d'une contrainte externe surestimée, au profit d'une financiarisation hors contrôle et d'une numérisation qui donne les clés

de la société à des intérêts privés étrangers.

Si nos démocraties ne reprennent pas le contrôle d'une économie numérique devenue totalitaire, notre économie tuera nos démocraties. Et le processus de sous-développement qui a commencé s'accélérera sans recours. Combien d'années faut-il pour recréer une filière industrielle ? En un mot, la réindustrialisation est d'abord le moyen pour les Français de reprendre leur liberté. ●

« Si nos démocraties ne reprennent pas le contrôle d'une économie numérique devenue totalitaire, notre économie tuera nos démocraties »



La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52 - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2022/2023** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution à l'automne 2022

M. Mme.

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____

NOUS GARDONS LE CAP DE LA RÉINDUSTRIALISATION !

Marie LEBEC

- ▶ Députée Renaissance des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République



Après l'électrochoc suscité par les pénuries durant la pandémie et la nécessité frappante de relocaliser certaines productions, la hausse exceptionnelle des prix place aujourd'hui le pouvoir d'achat au cœur de nos débats. L'enjeu de compétitivité économique ne doit cependant pas être relégué au second plan, car les crises nous imposent de poursuivre les efforts de réindustrialisation du pays.

Crise COVID, crise climatique, crises géopolitiques, crise énergétique : face aux défis, seul le développement d'un outil de production fort, moderne et indépendant est véritablement porteur de solutions. Une industrie qui assure la sécurité de nos approvisionnements, de notre capacité de défense, une industrie décarbonée et innovante pour répondre aux enjeux de notre temps, dont ceux de la transition écologique.

Depuis cinq ans, nous avons incontestablement mis la France sur les rails de la réindustrialisation. Avec une réduction historique des impôts de production, le soutien dans l'apprentissage, la robotisation, la numérisation, la réorientation de capitaux vers nos entreprises, la simplification des procédures d'implantation, le travail minutieux filière par filière... Les résultats sont là : des emplois sont créés, des sites industriels s'ouvrent, et notre territoire présente une attractivité inédite pour les groupes industriels internationaux. Il reste maintenant à les perpétuer et surtout les amplifier. Le projet présidentiel de souveraineté industrielle et la feuille de route présentée par la Première ministre dans son discours de

politique générale donnent le ton.

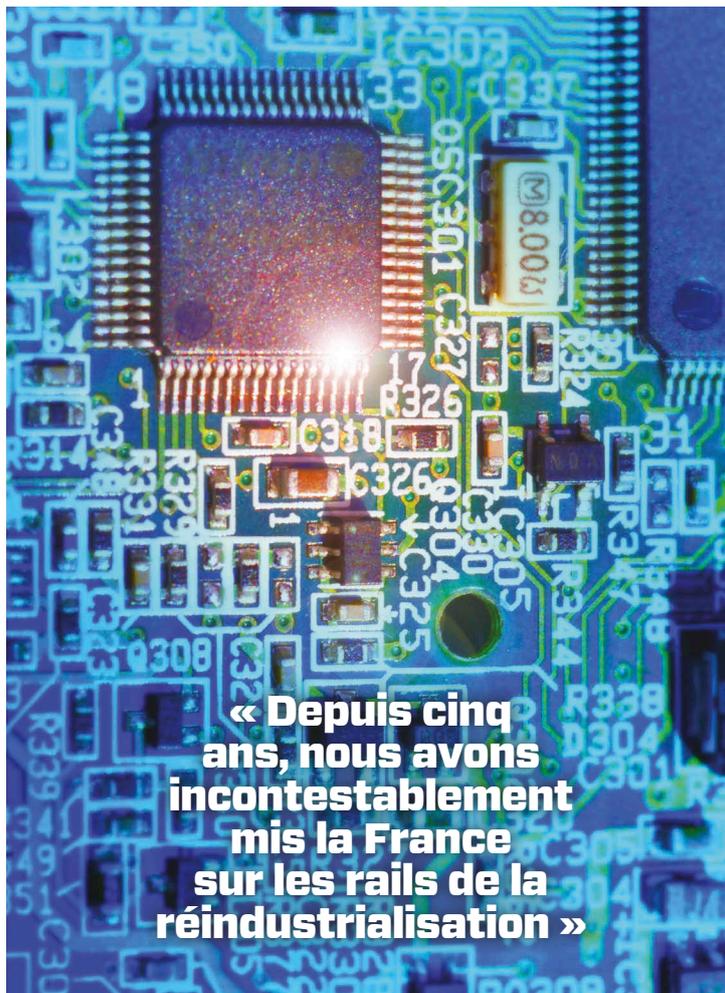
Rivaliser avec nos lointains concurrents sur les coûts de production est illusoire et, à bien des égards, non souhaitable. Pour autant, il est essentiel de continuer de réduire la pression fiscale pour revenir dans la moyenne européenne des impôts de production. Dès 2023, la suppression annoncée de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), et ses 8 milliards d'euros, marquera un nouvel acte fort en faveur de nos PME et ETI. Pour le développement de notre industrie, nous devons aussi poursuivre nos efforts pour un marché national plus justement rémunérateur. Dans l'agroalimentaire, les lois « Egalim » apportent déjà des réponses.

L'investissement dans les compétences et l'innovation, les travaux à venir sur la formation professionnelle et le déploiement de France 2030 (+ de 50 Md€) ont vocation à faire émerger des filières aux technologies de pointe, dans l'hydrogène vert, le nucléaire, l'aéronautique, la robotique, les biotechnologies ou le spatial. L'enjeu est moins de relocaliser des productions à faible valeur ajoutée que de devenir leader de ces productions d'avenir. Pour ce faire, il faut favoriser le développement des écosystèmes

dans le sillage des territoires d'industrie, initiés par la ministre Agnès Pannier-Runacher, bâtir des plateformes logistiques efficaces et planifiées en région. Nous avons aussi besoin de plus de simplification pour la concrétisation rapide de projets industriels, notamment dans les EnR. Il s'agit de supprimer les surtranspositions ou surréglementations inutiles, afin notamment de raccourcir les délais des procédures, y compris dans le secteur des produits de santé.

Le réarmement industriel est l'un des facteurs essentiels du plein emploi, de la conquête de nouveaux marchés et du rétablissement de notre commerce extérieur. Le sommet Choose France 2022 est un vrai tournant avec l'implantation inédite d'une méga-usine de semi-conducteurs. La France accueille désormais des projets structurants, à même de créer des écosystèmes industriels et d'inciter nos grands groupes à réinvestir sur notre sol.

Malgré la conjoncture économique complexe et la nouvelle configuration politique au sein de l'Assemblée nationale, l'ensemble de ces enjeux transpartisans peuvent nous rassembler. Au côté d'une équipe gouvernementale mobilisée derrière Bruno Le Maire et Roland Lescure, nous gardons le cap de la réindustrialisation ! ●



« Depuis cinq ans, nous avons incontestablement mis la France sur les rails de la réindustrialisation »

ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE L'OFFRE : VITE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE !

Marie-Noëlle LIENEMANN

- ▶ Sénatrice Ratt. CRCE de Paris
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité en matière nucléaire



La réindustrialisation est l'un des défis les plus importants que notre pays doit relever ; cela suppose un engagement pérenne dans de très nombreuses directions : stopper les fermetures de sites et les délocalisations, relocaliser, développer de nouvelles activités – pour relever les défis climatiques, écologiques et numériques ou prendre en compte les nouveaux besoins humains. En dépit des discours, notre situation continue à se détériorer et les décisions prises sont à des années-lumière de ce qu'il faudrait.

Un symptôme criant : la France n'a pas restauré de grand ministère de l'industrie et de l'innovation sorti de l'orbite de Bercy, dont la culture dominante reste strictement focalisée sur l'aspect financier. Le déficit commercial de la France ne cesse de plonger, particulièrement celui des échanges industriels. De 84,7 milliards d'euros en 2021, on l'annonce de l'ordre de 110 milliards d'euros (4 % du PIB) pour 2022 !

« Articuler intervention publique et initiative privée, voilà qui aurait dû être la mission du Haut-Commissariat au Plan afin de restaurer notre souveraineté économique »

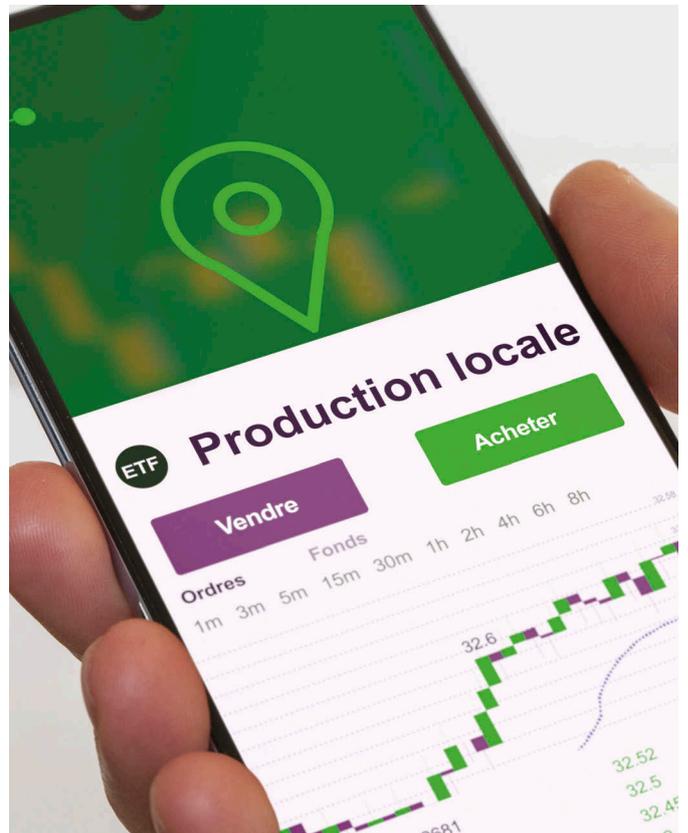
La politique de l'offre engagée dès 2013, amplifiée avec la présidence Macron, a coûté, et coûte encore, très cher et s'avère un échec. Alors que l'écart des coûts salariaux unitaires entre la France et l'Allemagne s'est presque résorbé, le déficit extérieur français vis-à-vis de l'Allemagne continue de se creuser. Avec l'Espagne et l'Italie, la situation s'est considérablement dégradée.

40 milliards d'euros d'aides fiscales par an sont versées mais les dépenses de R&D n'augmentent pas, l'investissement productif non plus, sans montée en gamme et sans hausse significative de la production ! Avec de telles sommes, on peut faire beaucoup mieux que de laisser verser des dividendes ! La politique aveugle de l'offre a échoué : réorientons le soutien public, développons des politiques de compétitivité hors coût.

Nous devons nous défendre face aux prédateurs, aux menaces de délocalisation et de fermetures des usines dans nos territoires, qui continuent sans réaction suffisante des pouvoirs publics. Les nombreux exemples témoignent d'une longue passivité de l'État sans parler des complaisances coupables comme dans le cas d'Alstom/General Electric ou d'Alcatel.

Pourtant salariés et élus s'alarment. Mais faute d'une stratégie nationale globale d'intelligence économique associant les forces vives du pays, rien ne bouge. J'ai déposé au Sénat une proposition de loi sur ce sujet. La concentration sectorielle de nos exportations nous rend très vulnérables lors de retournements de tendance – aujourd'hui dans les transports – et réduit notre réactivité à la demande, y compris de produits d'urgence.

La réindustrialisation et les relocalisations doivent concerner tous les domaines, or le plan France 2030 ne répond pas à cette nécessité, sans parler de ses budgets insuffisants. Construisons des plans de filières, secteurs par secteurs, préparés avec les acteurs concernés dont les partenaires sociaux, favorisons les mutations indispensables, préparons les relocalisations en réorientant les interventions publiques ainsi que la commande publique et les aides aux exportations, nos financements dans la recherche, la formation... Prenons en effet la mesure de la grave crise de notre système éducatif, d'enseignement supérieur et de recherche.



Articuler intervention publique et initiative privée, voilà qui aurait dû être la mission du Haut-Commissariat au Plan afin de restaurer notre souveraineté économique, pas seulement en matière prospective mais également en dégageant des actions concrètes et financées. Les dynamiques locales, le développement et la création de PMI et ETI doivent devenir des priorités. L'attention au développement des compétences, à la motivation et l'association des salariés doit être centrale.

Bercy et l'Elysée ont beaucoup coûté en matière de politique industrielle. Or, seule une mobilisation générale, un véritable débat public, décliné au niveau local, des branches et bien sûr au Parlement permettra de redresser la barre. ●

SUR LA DÉSINDUSTRIALISATION, NE PAS SE TROMPER DE COMBAT

Daniel LABARONNE

- ▶ Député Renaissance d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire



Le constat d'une désindustrialisation sur le long terme de notre système productif est largement partagé et omniprésent dans le débat public. La pandémie du Covid-19 a également mis en évidence la nécessité de reconstruire des capacités productives dans des secteurs stratégiques, même sur des activités non rentables.

Si la désindustrialisation française est généralement attribuée à une supposée faible compétitivité de l'industrie française, illustrée

réjouir que l'économie française finance des programmeurs plutôt que des ouvriers travaillant à la chaîne, des services de réparation de vélos plutôt que des produits industriels textiles. Veut-on vraiment une industrie 100 % française, avec des prix élevés pour les consommateurs qui entameraient leur pouvoir d'achat ?

Il reste que par rapport à ses voisins, la France se désindustrialise davantage. Un rapport de France Stratégie² souligne que la France est parmi les grands pays industrialisés qui a subi la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies. Le recul de la part de l'industrie dans le PIB est de 10 points depuis 1980, atteignant 13,4 % en 2018, contre 19,7 % en Italie ou 25,5 % en Allemagne. Pourtant, si l'Allemagne a réussi à maintenir la part de l'industrie dans son PIB, c'est en cumulant des excédents commerciaux croissants et un sous-investissement chronique de ses entreprises. Le retard technologique qui en découle pourrait à terme être préjudiciable à l'appareil productif allemand.

A l'inverse, le maintien du déficit commercial à un niveau élevé en France après la crise de 2008 s'explique d'abord par une reprise de l'investissement des entreprises françaises. Celles-ci, en outre, ont désormais rattrapé l'Allemagne en termes de compétitivité-coût³. La

baisse des impôts de production engagée par la majorité présidentielle depuis 2017 a joué un rôle décisif à cet égard. Il faut sans doute s'attaquer au phénomène de désindustrialisation lié à l'implantation d'entreprises françaises dans le reste du monde en préservant et protégeant des secteurs industriels stratégiques dans notre pays.

Réindustrialiser

mieux, plus intelligemment, en particulier dans les territoires ruraux où un retour d'une industrie de pointe est un facteur d'attractivité des territoires, c'est cela la priorité. La politique des Territoires d'Industrie, par exemple, lancée en 2018, permet de faciliter les implantations par des aides ciblées et territorialisées. Investissements et réindustrialisation peuvent ainsi rimer avec territoires ruraux. ●

« Il faut se réjouir que l'économie française finance des programmeurs plutôt que des ouvriers travaillant à la chaîne, des services de réparation de vélos plutôt que des produits industriels textiles »

par la détérioration du solde commercial, il faut en réalité largement relativiser l'importance de ce facteur. Un billet de la Banque de France¹ estime que l'évolution du solde extérieur ne contribue qu'à 13 % du recul de la part de l'industrie dans le PIB. La disparition de nombreuses activités industrielles en France serait davantage due au changement de la structure de la consommation des Français : lorsque le niveau de vie augmente, les ménages consomment plus de services et moins de biens industriels. En outre, l'industrie est plus productive, le prix de ses produits baisse, et donc logiquement leur part dans la valeur ajoutée décroît.

Considérés ensemble, ces deux effets, changement de la structure de production et changement de la structure de consommation des ménages, expliqueraient 86 % du déclin de l'industrie dans le PIB français d'après le même billet de la Banque de France. Il faut se

1. <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/les-causes-de-la-desindustrialisation-en-france>

2. <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-politiques-industrielles-decembre.pdf>

3. https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf235-6_en_price-and-cost-competitiveness_vfinale.pdf

LA FRANCE A BESOIN D'UNE VISION INDUSTRIELLE DE LONG TERME

Martine BERTHET

- ▶ Sénatrice LR de la Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises



Alimentation, automobile, métaux rares, médicaments, infrastructures numériques, énergie... Voilà autant de filières qui ont été victimes de la puissante vague de désindustrialisation à avoir touché la France depuis le début des années 1980. Malgré les alertes régulières sur notre vulnérabilité, il aura malheureusement fallu une crise sanitaire et la guerre en Ukraine pour prendre conscience de l'ampleur de notre dépendance envers les économies hors Union européenne (UE).

A présent, l'industrie est confrontée à une pénurie de main d'œuvre dans tous les secteurs après que nous avons délaissé les filières professionnelles et techniques. Faute de pouvoir être transmises dans de bonnes conditions, les ETI, PME et TPE - entreprises souvent familiales - et leurs précieux savoir-faire sont rachetés par des groupes étrangers, avec le risque de voir leurs sites de production délocalisés. La récente mission du Sénat portant sur l'innovation s'interroge ainsi dans son rapport : « La France est-elle condamnée à se cantonner au rôle de fournisseur d'innovations technologiques de qualité et bon marché, transformées par des entreprises étrangères en innovations industrielles (...) ? ».

La relocalisation des activités industrielles devient urgente. Les mesures de France 2030 et des plans de résilience restent disparates et n'engagent qu'à moitié la France dans un processus de réindustrialisation. J'en veux pour exemple le manque d'agilité de l'État pour sauver ses industries, comme dans le cas de l'usine Ferropem à Château-Feuillet tout récemment. Je constate également son manque de réactivité

comme dans le projet européen de batterie électrique BAM4EVER de Tokaï Cobex Savoie et dans le projet de desserte en gaz de la Tarentaise, dont le pipeline pourrait, à terme, approvisionner en hydrogène ou en biogaz l'usine Tokaï Cobex et l'ensemble des industries de ce territoire.

Dans mon rapport sur le compte d'affection spéciale des participations de l'État en 2021, j'ai mis en exergue la façon dont les pouvoirs publics ont cédé à des opérations court-termistes, souvent plus financières qu'économiques, pour aider des sociétés fragilisées et mettre en œuvre des politiques hétérogènes, sans envisager une réelle souveraineté industrielle de long terme. D'ailleurs, le Parlement reste insuffisamment informé des choix de l'État actionnaire en la matière, quand il n'est pas purement et simplement contourné.

Ces dernières années, le Sénat a été force de proposition mais n'a pas été assez écouté. Aujourd'hui encore, la Commission des affaires économiques et la Délégation aux entreprises ont engagé différents travaux formulant des pistes intéressantes. La récente mission sur la souveraineté écono-



« Faute de pouvoir être transmises dans de bonnes conditions, les ETI, PME et TPE - entreprises souvent familiales - et leurs précieux savoir-faire sont rachetés par des groupes étrangers, avec le risque de voir leurs sites de production délocalisés »

mique de la France a ainsi fixé une feuille de route concrète et opérationnelle à travers 50 propositions visant par exemple à développer les compétences et les métiers de demain, renforcer le contrôle de l'investissement étranger, mieux étudier le potentiel de notre sous-sol en matière de métaux critiques pour la transition écologique ou consolider la filière nucléaire et son financement pour garantir l'approvisionnement énergétique de notre économie.

Dans son discours de politique générale, Elisabeth Borne reconnaissait volontiers que le Sénat avait « vu juste » sur ces différents sujets. Il s'agit à présent de passer aux actes et d'investir durablement pour notre industrie. ●

POUR UNE STRATÉGIE DE RÉSILIENCE DE NOTRE INDUSTRIE

Franck MONTAUGÉ

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain du Gers
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Patente depuis des décennies, la diminution sensible de la part de l'industrie dans la production de notre pays doit faire aujourd'hui l'objet d'un constat partagé quant à ses conséquences sur l'emploi et la place de la France en Europe et dans le monde. Le creusement abyssal et régulier du déficit commercial extérieur comme notre dépendance en matière d'énergies fossiles, de numérique, d'intrants vulnérables ou stratégiques (minerais) et les blocages ou difficultés de certaines productions (automobile, énergie, santé, agriculture...) affectent profondément notre souveraineté nationale.

Dans ce contexte, le concept de « relocalisation industrielle » est apparu dans le débat public comme LA solution à nos maux. Est-ce la bonne voie pour notre pays ? Quelles orientations de politiques publiques doivent être prises pour adapter, moderniser notre appareil de production dans un contexte de transition climatique et environnementale ?

Les 50 recommandations du rapport d'information de la commission des Affaires économiques du Sénat sur la souveraineté économique répondent à ces questions. Mais davantage que de relocalisation, il s'agit au regard de nos faiblesses constatées de définir et de mettre en œuvre une stratégie de résilience de l'industrie nationale.

Les tergiversations constatées sur la question énergétique ne sont plus tenables ! Il est grand temps de passer à l'action dans

le cadre d'un mix énergétique efficient. La montée en puissance des renouvelables doit s'accompagner d'une reconquête de la filière nucléaire. De manière générale, nous attendons de la part du Gouvernement des politiques publiques de développement industriel claires.

Il faut d'abord définir les « intrants stratégiques ou vulnérables » puis encourager la diversification des approvisionnements ou la création d'alliances stratégiques dans le cadre de l'Union européenne (UE). Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) doivent être développés non seulement pour maximiser la R&D mais aussi pour la production. La France en tire-t-elle avantage ? Rien n'est moins sûr à ce stade !

Quand la diversification n'est pas possible, des politiques de stockage doivent être déployées, pour les produits à faible valeur ajoutée notamment. Et pour les intrants vulnérables à fort contenu technologique pour lesquels notre pays peut ou veut acquérir un leadership mondial, il faut favoriser l'innovation en reconsidérant les processus d'allocation et de soutien des investissements.

« De manière générale, nous attendons de la part du Gouvernement des politiques publiques de développement industriel claires »

Notre mission d'information sénatoriale a pu mesurer la complexité de la gouvernance des projets industriels d'avenir, du point de vue des industriels eux-mêmes confrontés à de multiples interlocuteurs et guichets. La simplification s'impose là aussi. Il est également indispensable de revoir les processus d'évaluation des projets in itinere et ex post. Il serait certainement utile d'expérimenter ou d'adapter des méthodes qui ont fait leurs preuves chez nos concurrents, sur la base de la confiance donnée à des acteurs de référence reconnus.

N'oublions pas non plus les territoires et le levier qu'ils constituent pour le développement industriel de la France. A la faveur d'évolutions institutionnelles nécessaires, les Régions doivent être confortées dans le processus de réindustrialisation de la France.

Enfin, dans un contexte international de concurrence confronté aux enjeux climatiques et environnementaux, les mécanismes du marché du carbone (système d'échange de quotas d'émission de l'UE - SEQUE de l'UE) et d'ajustement du prix du carbone aux frontières (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières - MACF) pèseront sur la compétitivité de nos entreprises. Le Gouvernement français est attendu sur ce point comme il le sera sur le prix du carbone et les taux d'actualisation des investissements industriels nécessaires au monde de demain. ●



Le marché illicite de la cigarette continue de croître en France et dans l'UE.

Pourquoi et comment devient-il urgent de repenser l'approche fiscale dans la lutte contre la cigarette ?

En France, le prix moyen d'un paquet de cigarettes, est passé de 7 euros à plus de 10 euros depuis 2017. Sur la même période, la proportion de fumeurs quotidien n'a par ailleurs que très légèrement diminué (-1,4 points), la prévalence tabagique s'élevant à 25,5 % en 2020 (Santé publique France). Des chiffres qui montrent aussi que les catégories socio-professionnelles les moins favorisées fument davantage qu'il y a 20 ans et beaucoup plus que les populations à revenus élevés, actives ou diplômées,

malgré la hausse très forte du prix du paquet sur ce même laps de temps (X3). En complément, de 2017 à 2021, les achats hors du réseau légal des buralistes ont bondi de plus de 10 points, représentant désormais plus d'un tiers de la consommation totale de cigarettes en France (35,5 %), dont 15,4 % pour la seule contrefaçon selon l'édition 2022 du rapport publié par KPMG pour Philip Morris International. Une tendance sans commune mesure avec nos voisins européens.



Loïc Guézo, Président de l'association « Demain la Chapelle » revient sur l'impact de ces trafics au sein de l'espace public et la collaboration nécessaire avec les pouvoirs publics pour lutter contre ces derniers.



Jean-Philippe Delsol, avocat, Président de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref) partage ses propositions pour repenser l'information aux consommateurs et la fiscalité comportementale dans la lutte contre la cigarette.

Comment les trafics de cigarettes impactent un territoire ?

Dans le quartier de la place de la Chapelle à Paris, comme dans plusieurs autres villes (Lyon, Montpellier, Nantes, etc.), les trafics se traduisent par une logique d'occupation et de prise de possession de l'espace public par les délinquants. La vente à la sauvette en est le stigmate le plus visible et installe dans le même temps un climat d'insécurité pour les habitants. Depuis 2015, nous assistons au développement et à la pérennisation d'un trafic organisé et durablement enraciné. Une économie parallèle s'est installée et gangrène notre quartier avec tous ses corollaires : affrontements violents sur la voie publique, dégradations récurrentes du mobilier urbain comme des parties privatives d'immeubles.

Le plus grave est que les trafics de cigarettes de contrefaçon relèvent d'organisations mafieuses générant de l'argent sale, des produits impropres à la consommation et du trafic d'êtres humains.

Comment travaillez-vous avec les pouvoirs publics pour lutter contre ces trafics ?

Face à l'explosion de la contrefaçon et ses conséquences dans nos vies quotidiennes, c'est le dialogue continu avec les autorités de police qui a porté ses fruits. Notre quartier s'est vu attribué le statut de Quartier de Reconquête Républicaine, ce qui nous a permis d'enclencher un certain nombre d'actions avec nos représentants politiques locaux. L'une d'elle, soutenue par 2 députées de Paris et des Bouches du Rhône, a abouti à un décret en décembre 2019 qui établit une **nouvelle infraction sanctionnant l'achat de cigarettes à la sauvette d'une amende de 135 € et visant à dissuader l'acheteur de se tourner vers des contrefaçons vendues entre 3 et 5 € !**

Aujourd'hui, face à ce phénomène qui touche l'ensemble du territoire, les efforts des autorités judiciaires doivent se poursuivre pour assécher les filières. De même, la Représentation nationale doit s'interroger sur les **actions complémentaires à mettre en place pour éviter que les fumeurs ne recourent à des produits contrefaits aux prix toujours plus attractifs et accessibles à tous.**



Quel est votre regard sur la fiscalité du tabac en France et comment l'évaluez-vous par rapport à d'autres pays ?

La taxe utilisée comme outil majeur de la lutte contre le tabagisme en France n'a eu qu'un impact limité sur la réduction du nombre de fumeurs, encore très élevé dans notre pays. Cette politique fiscale produit par ailleurs des effets indésirables tels que l'explosion des trafics de cigarettes illicites et ses conséquences sur la vie de la collectivité.

L'Italie, avec un paquet de cigarettes à 5,50 € en moyenne, a une proportion de fumeurs quotidiens de 22 %. La Suède, avec un prix à 6,20 € en moyenne, a une prévalence quotidienne à 7 %, quand celle-ci est de 25,5 % en France, avec un prix moyen à pourtant plus de 10 €.

Le Royaume-Uni a certes réduit fortement sa prévalence tabagique par l'impôt, mais aussi en favorisant, fiscalement et réglementairement, les alternatives moins nocives à la cigarette telles que la cigarette électronique ou le tabac à chauffer. Ce qui a été fait par la Suède avec le snus, une sorte de tabac oral, beaucoup moins nocif et 5 fois moins taxé que la cigarette.

En France, la fiscalité sur les produits du tabac et de la nicotine atteint aujourd'hui ses limites et est incohérente. Elle ne tient pas compte des différences de nocivité entre les produits et est peu efficace si on s'en réfère aux chiffres de la prévalence tabagique. Pour agir sur les comportements, la compréhension est plus efficace que la « punition ».

Quelles sont vos propositions pour établir une fiscalité adaptée à l'éventail des produits du tabac et de la nicotine ?

Aujourd'hui, l'offre est diverse : produits combustibles tels que la cigarette ou le tabac à rouler, alternatives sans combustion tels que la cigarette électronique ou le tabac chauffé. **Il s'agirait de traiter les produits contenant de la nicotine en fonction de leur degré de nocivité démontrée scientifiquement,** via ce qu'on pourrait appeler un « nociscore », à la manière du nutriscore dans le domaine alimentaire ; les emballages pourraient, par exemple, marquer cette différenciation afin que le consommateur ait une information simple, claire et immédiate sur la nocivité des produits.

Ce système plus juste ferait plus de sens pour les fumeurs en leur donnant les moyens de faire un choix éclairé entre les produits. **Il s'agirait ainsi de faire de la fiscalité un levier (ou moyen) pour agir sur les comportements et ainsi jouer son juste rôle en faveur de la santé.**



0143370827322

POUVOIR D'ACHAT : NOUVEAU COUP DE BOOST ANNONCÉ, MAIS LOIN ENCORE D'ÊTRE VOTÉ !

Se dirige-t-on vers la fin du quoi qu'il en coûte ? Pas tout de suite en tout cas. Dans un premier temps, ce sont de nouvelles mesures de soutien au pouvoir d'achat que le Gouvernement soumet aux parlementaires depuis la mi-juillet.

Pensions de retraite, minimum vieillesse, RSA, prime d'activité, allocations familiales... Le projet de loi sur le pouvoir d'achat prévoit une revalorisation de 4 % d'un large éventail de prestations sociales. Le texte comprend aussi un chèque alimentaire de 100 euros (+50€ supplémentaires par enfant) pour les plus modestes, la hausse des APL de 3,5 % pour les étudiants locataires, en plus d'un « bouclier loyer » en préparation afin de plafonner la hausse des loyers à 3,5 % durant un an. Il faut y ajouter la hausse du plafond de la prime Macron à 6 000 euros, versée sans cotisation sociale pour l'employeur et défiscalisée, la prolongation du bouclier tarifaire sur l'énergie jusqu'à la fin de l'année, celle de la remise carburant de 18 centimes TTC au moins jusqu'à fin août, sans compter la volonté du Gouvernement de voir adopter des mesures ciblées pour ceux qui sont obligés de prendre leur véhicule pour aller travailler. On peut encore citer la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet pour les fonctionnaires, ainsi que la suppression de la redevance audiovisuelle, qui si elle est adoptée représentera un gain pour les ménages de 138 euros en métropole et 88 euros en Outre-mer. Le Gouvernement souhaite enfin mettre la pression sur le patronat pour faciliter le développement de l'épargne salariale et l'instauration d'un dispositif d'intéressement, même sans accord de branche.

En l'état, ces coups de pouce ponctuels ou de hausse des prestations de 3,5 voire 4 % ne permettront cependant pas de compenser complètement l'inflation prévue en 2022. Selon les derniers calculs de l'Insee, celle-ci devrait en effet atteindre 5,5 % en moyenne annuelle, avec des pointes à 7 % à partir de septembre. Ce sera tout de même la première fois qu'un gouvernement pratique de telles augmentations tous azimuts. Ce qui a bien évidemment un coût... 1 milliard d'euros pour le chèque alimentaire, plus de 3 milliards de manque à gagner pour la redevance télé, 8 milliards pour la hausse des prestations sociales, 14 milliards pour le bouclier tarifaire, etc. Il reste surtout à voir dans quel état ce projet de loi sera voté. La Revue du Trombinoscope a sollicité tous les groupes politiques de la nouvelle Assemblée. Leurs avis, pour ceux ayant répondu favorablement, sont à découvrir ci-après. Faute de majorité absolue pour le clan présidentiel, des surprises ne sont pas à exclure lors de ce vote !

Stéphanie Fontaine

LES TRIBUNES

POUR QUE LE TRAVAIL PAYE FACE À L'INFLATION

Guillaume KASBARIAN

- ▶ Député Renaissance d'Eure-et-Loir
- ▶ Président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Tribune pour le groupe Renaissance, présidée par Aurore Bergé



Dans le contexte d'inflation que nous connaissons, le Gouvernement a présenté au Parlement un arsenal législatif pour protéger le pouvoir d'achat des Français. Il pourra compter sur une majorité soudée autour de convictions fortes.

Notre première conviction, c'est que le travail doit payer.

Rappelons que dans la plupart des économies libérales du monde, en période d'inflation, les salariés se tournent d'abord vers leur employeur pour négocier des hausses de salaire. Les entreprises sont en effet en première ligne pour mieux répartir la création de richesse issue de leur activité. Ne l'oublions pas.

Pour faciliter ce partage, notre majorité porte plusieurs mesures ambitieuses : augmentation du plafond de la « prime Macron » ; simplification de l'accès aux accords d'intéressement ; baisse des cotisations sociales des indépendants ; revalorisation de la prime d'activité. Nous souhaitons également atténuer la facture de transport de celles et ceux qui vont travailler. C'est pourquoi la mesure générale de ristourne de 18 centimes sur le carburant devrait bientôt laisser place à un dispositif plus ciblé, visant les travailleurs qui « roulent » beaucoup quotidiennement.

Nous n'oublions évidemment pas les Français qui ne peuvent compter sur le travail pour faire face à l'inflation. C'est notamment le

cas des retraités, qui bénéficieront d'une revalorisation significative.

Notre seconde conviction, c'est que des mesures de régulation du libre marché peuvent limiter les effets de l'inflation.

L'arsenal législatif présenté par le Gouvernement prévoit de mieux protéger les consommateurs, notamment des arnaques et des abus. Il sera ainsi plus facile de résilier un contrat et les pratiques commerciales abusives seront plus sévèrement sanctionnées. À l'avenir, il pourrait être utile de nous pencher sur la concurrence (et les pratiques anti-concurrentielles) dans certains secteurs monopolistiques ou oligopolistiques. Rappelons que la concurrence est un outil qui ne génère aucun coût budgétaire supplémentaire et qui a des effets durables sur les prix.

Notre troisième conviction, c'est celle de la responsabilité collective et individuelle.

Alors que les intérêts de la dette vont représenter le deuxième poste de dépenses de l'État, nous avons le devoir de ne pas alourdir la dette de notre pays. Nier cette responsabilité collective reviendrait à faire supporter aux générations futures le poids de nos décisions de court terme. Alors que toutes les économies qui ont expérimenté un blocage prolongé des prix ont vu apparaître des pénuries, des rationnements ou un effet de rattrapage violent, nous avons la responsabilité de retourner progressivement à la liberté des prix. Quel que soit le secteur, un blocage des prix ne peut être qu'une réponse exceptionnelle et temporaire, en phase aigüe de crise.

Alors que notre pays a sauvé à raison des pans entiers de notre économie grâce au « quoi qu'il en coûte », il est temps de rappeler que l'État ne peut endosser la totalité des risques qui pèsent sur chacun. La responsabilité des entreprises et des individus doit revenir au cœur de notre quotidien économique. Notre majorité s'attachera à chercher un large consensus sur cet arsenal législatif. En portant haut les valeurs de travail, de régulation et de responsabilité. En étant claire sur ses lignes rouges : ni dette ni impôts supplémentaires. Nous le devons aux Français. ●



« Alors que notre pays a sauvé à raison des pans entiers de notre économie grâce au « quoi qu'il en coûte », il est temps de rappeler que l'État ne peut endosser la totalité des risques qui pèsent sur chacun »

FACE À L'URGENCE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE, UNE LOI « POUVOIR D'ACHAT » INSUFFISANTE ET DANGEREUSE

Mathilde PANOT

- ▶ Députée LFI-Nupes du Val-de-Marne
- ▶ Présidente du groupe LFI-Nupes à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



« **V**ous voulez la misère secourue, moi, je la veux supprimée » écrivait Victor Hugo. Qu'il s'agisse du Second Empire de Napoléon III ou de la Ve République d'Emmanuel Macron, la réalité reste désespérément la même : tout pour quelques-uns, la charité pour les autres.

En France, 8 millions de personnes sont à l'aide alimentaire, 10 millions vivent sous le seuil de pauvreté, 300 000 sont sans-abri. Dans le même temps, 5 milliardaires possèdent autant que 27 millions de Français. Il est urgent de mieux répartir les richesses : elles sont suffisamment nombreuses pour permettre à chacune et chacun de vivre dignement. Cette urgence est exacerbée par l'inflation, estimée à plus de 7 % cette année, et qui se traduit par des hausses de prix spectaculaires, pour l'énergie comme pour l'alimentation.

fonctionnaires de 3,5 %. Il n'aura échappé à personne que ces hausses sont inférieures à l'inflation attendue ; les Français vont continuer à s'appauvrir. La suppression de la redevance, garantie de l'indépendance de l'audiovisuel public français, n'est qu'un recyclage parmi tant d'autres d'une proposition venue de l'extrême droite, et qui n'améliorera en rien le quotidien des Français. Le tour de passe-passe continue avec la hausse octroyée aux propriétaires de 3,5 % des loyers. Sa prétendue compensation par la revalorisation de 3,5 % des APL – qui ne sont perçues que par une partie des locataires – n'est ici qu'un leurre, quand on sait qu'elle ne coûtera que 168 millions d'euros, à comparer aux 15 milliards d'économie réalisées sous le précédent quinquennat. Pour terminer, ce projet de loi prévoit de rouvrir une centrale à charbon, et d'importer en masse du gaz de schiste étasunien. En Macronie, l'indépendance énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique peuvent attendre !

En réalité, cette loi acte le refus du Gouvernement d'augmenter de manière pérenne les salaires, en mettant à contribution les plus riches de notre pays. Avec la NUPES, nous proposons tout au contraire : le SMIC à 1 500 euros nets par mois ; des pensions de retraite pour une carrière complète au moins égales au SMIC ; la revalorisation de 10 % des aides au logement et du point d'indice des fonctionnaires ; la garantie d'autonomie à 1 100 euros par mois pour les jeunes ; le blocage du prix des produits de première nécessité ; la gratuité de la première tranche de consommation d'électricité, d'eau, de gaz, de chaleur, et l'interdiction des coupures toute l'année ; le gel des loyers.

Ce sont les profiteurs de crise qui doivent financer ces mesures.

Nous proposons l'instauration d'une taxe exceptionnelle de 25 % sur les superprofits des sociétés pétrolières et gazières,



« En réalité, cette loi acte le refus du Gouvernement d'augmenter de manière pérenne les salaires, en mettant à contribution les plus riches de notre pays »

de transport maritime ainsi que les concessionnaires d'autoroute, pour un peu plus de 10 milliards d'euros de recettes. Nous ne demandons pas l'aumône ; nous voulons que les plus riches

Toutefois, face à ce renchérissement extrême du coût de la vie, les mesures contenues dans le projet de loi « pouvoir d'achat » du Gouvernement sont insuffisantes, voire néfastes. Il est prévu d'augmenter les minimas sociaux de 4 %, et le point d'indice des

contribuent enfin à la solidarité nationale !

Voici ce qu'un Gouvernement prenant réellement en compte l'urgence sociale et écologique de notre pays devrait proposer. Voici les mesures que la NUPES défendra à l'Assemblée nationale. ●

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2022



← Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

Paru en juillet 2022

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

BON DE COMMANDE

OUI, je commande l'édition 2022/2023 du Trombinoscope de la Santé paru en juillet 2022
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat

CB Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme

NomPrénom.....

Organisme

Adresse.....

Code postalVille

Pays

TélFax

E-mail.....

LES DIFFICULTÉS SOCIALES ET LES INÉGALITÉS SALARIALES EN FRANCE ACCRUES PAR L'INFLATION

Gérard LESEUL

- ▶ Député socialiste et apparentés de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales



Christine PIRES BEAUNE

- ▶ Députée socialiste et apparentés du Puy-de-Dôme
- ▶ Secrétaire de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire



Boris VALLAUD

- ▶ Député socialiste et apparentés des Landes
- ▶ Président du groupe socialistes et Apparentés
- ▶ Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



Depuis plusieurs mois, le pouvoir d'achat est le premier sujet de préoccupation des Français, avec des taux d'inflation dans notre pays, comme en Europe, jamais atteints depuis près de 40 ans. Pour y faire face, les réponses se doivent d'être ambitieuses. Pourtant, le projet de loi « pouvoir d'achat » s'apparente à un texte « fourre-tout » qui ne traite pas, au fond, du pouvoir d'achat global de nos concitoyens.

Le premier écueil consiste en la sous-indexation des quelques revalorisations de prestations sociales annoncées. Celles-ci ne couvriront pas l'augmentation des prix prévue pour la rentrée. Les Français verront donc leur pouvoir d'achat inexorablement grignoté. Raison pour laquelle, nous avons travaillé, à gauche, sur une contre-proposition de loi visant à augmenter le traitement des fonctionnaires de 10 %, indexer les pensions de retraite sur l'inflation, revaloriser l'aide de rentrée scolaire et les aides pour le logement (APL), déconjugaliser l'Allocation Adulte Handicapée, encadrer les loyers et bloquer les prix d'un ensemble de biens de première

nécessité... Toutes ces mesures contribueraient, dès la rentrée, à protéger le pouvoir d'achat de tous les Français.

Le deuxième écueil, c'est l'absence de réponse durable. L'inflation n'est finalement qu'un nouveau révélateur des injustices et difficultés sociales rencontrées par la classe moyenne et les plus modestes. Comme de nombreux pays occidentaux, notre société souffre d'une stagnation des bas et moyens salaires depuis près de 20 ans. La crise des gilets jaunes avait déjà mis en lumière un malaise profond d'une partie de la population qui n'y arrive plus. En 2019, l'élément déclencheur avait été l'augmentation du prix du gazole vécue comme une injustice fiscale, alors que de nombreux Français sont dépendants de la voiture pour aller travailler et assurer les déplacements du quotidien. Le prix du litre de carburant était alors autour de 1,40 euro contre un peu plus de 2 euros aujourd'hui. Dans le même temps, cela n'a pas empêché une entreprise comme Total d'engranger près de 16 milliards d'euros de bénéfices sur 2021 et déjà plus de 5 milliards sur le 1er trimestre 2022.

« Nous sommes favorables à un plafond temporaire des prix du carburant et des biens de première nécessité »

Nous, nous sommes favorables à un plafond temporaire des prix du carburant et des biens de première nécessité, car ils représentent des dépenses contraintes pour nos concitoyens. Nous proposons également une baisse de la TVA sur les billets de transports en commun et de train dont il faut augmenter les investissements structurels et renforcer le fonctionnement des petites lignes, trop longtemps délaissées.

Nous croyons également fermement à la nécessité d'une augmentation des salaires. C'est la raison pour laquelle, avec le groupe Socialistes et apparentés, nous défendons depuis janvier 2022 le Smic à 1 500 euros nets, et invitons toutes les entreprises et les partenaires sociaux à discuter du partage de la valeur et de l'augmentation des rémunérations au sein de l'entreprise. Le Gouvernement s'y est toujours opposé. La Première ministre, une fois de plus lors de sa déclaration de politique générale, a dénigré cette nécessaire revalorisation. Les richesses existent dans notre pays, mais elles sont très inégalement réparties. Alors que le CAC 40 a dégagé près de 160 milliards de bénéfices en 2021 et versé près de 60 milliards d'euros de dividendes, comment expliquer aux salariés les plus modestes qu'une augmentation des salaires est impossible et irréaliste ?

Si des mesures d'urgence sont indispensables face à cette inflation, attendue à près de 7 % en septembre, nous croyons que cette nouvelle législature devra également ouvrir des débats de fond sur des sujets structurels comme le partage de la rémunération au profit des bas salaires, la justice fiscale et environnementale, les écarts de revenus, les inégalités de patrimoine et l'héritage... Les jeunes, notamment, nous le réclamont. ●



POUR UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Laurent MARCANGELI

- ▶ Député Horizons et App. de la Corse-du-Sud
- ▶ Président du groupe Horizons et Apparentés à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



Alimentation, énergies, produits d'hygiène et de première nécessité... La hausse des prix à la consommation dans la zone euro bat tous les records. La crise énergétique que nous traversons est redoutable. Face à elle, l'objectif de tous les groupes politiques qui composent l'Assemblée nationale doit être celui de protéger les Français contre l'inflation et les préparer à toutes les perspectives possibles, dont la coupure du gaz russe. En effet, avec la guerre en Ukraine, c'est l'Europe tout entière qui pourrait connaître des moments difficiles l'hiver prochain.

Cette situation de crise rappelle l'impérieuse nécessité de développer nos propres sources d'énergie alternatives et propres, pour sortir, in fine, de cette dépendance aux combustibles fossiles russes. La France doit prendre toutes les dispositions pour sécuriser ses approvisionnements, tout en investissant largement dans les énergies décarbonées. Car ce n'est qu'en

renonçant, progressivement, à ce modèle, que nous résoudrons définitivement notre problème de dépendance et garantirons notre souveraineté énergétique.

Dans l'urgence, l'État a pris, depuis plusieurs mois, des mesures exceptionnelles de protection du pouvoir d'achat des Français, avec les boucliers tarifaires, les chèques énergie et inflation et la réduction carburant. Désormais, il nous apparaît indispensable de venir en aide aux classes moyennes, qui souffrent du ciblage de nos politiques publiques, qui crée des effets de seuil injustes et inefficaces. Le gouvernement a également appelé les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires. Le projet de loi en discussion actuellement propose des mesures de simplification, visant à assurer un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein des entreprises.

Dès aujourd'hui, nous devons également travailler à la revalorisation des retraites, des allocations familiales et des minima sociaux, ainsi qu'au plafonnement de la hausse des loyers. Toujours avec la même ambition : limiter l'impact de la conjoncture sur le budget des ménages.

Le bilan est sans appel : il nous faut repenser notre modèle de société de consommation, à bout de souffle, et remettre en question nos comportements quotidiens. Emmanuel Macron a donné le cap : nous devons être capables, d'ici 30 ans, de baisser de 40 % nos consommations d'énergie.

Horizons souscrit à cette feuille de route et s'emploiera à apporter des solutions concrètes aux Français pour y parvenir. Les enjeux sont colossaux, mais le secteur de l'innovation environnementale représente aujourd'hui un véritable espoir pour atteindre nos objectifs de neutralité climatique et constitue un facteur de compétitivité important pour les entreprises. ●

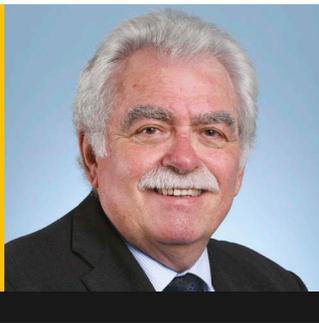


« Emmanuel Macron a donné le cap : nous devons être capables, d'ici 30 ans, de baisser de 40 % nos consommations d'énergie »

AU-DELÀ DES MESURETTES, POUR UN PARTAGE PLUS JUSTE DE LA RICHESSE

André CHASSAIGNE

- ▶ Député GDR-Nupes du Puy-de-Dôme
- ▶ Président du groupe GDR- Nupes
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



Le jeudi 7 juillet, en commission des Finances de l'Assemblée nationale, Bruno Le Maire a récidivé... Le cœur sur la main, après les avoir implorées maintes fois de limiter les dividendes ou les hausses de prix, le ministre de l'Économie a demandé aux entreprises de bien faire un effort sur les salaires. Bruno Le Maire a raison : dans une période où l'inflation s'envole à près de 6,5 % et que le pouvoir d'achat de nos concitoyens s'érode, la solution passe bien entendu par des hausses de salaire.

Pourtant, depuis la remontée brutale de l'inflation fin 2021, le Gouvernement évite méticuleusement de parler salaire. Dans le nouveau paquet de mesures pour le pouvoir d'achat présenté il y a quelques semaines, ce sont les mêmes bobines qui sont étirées à l'extrême. Outre la revalorisation mécanique des prestations sociales qui ne couvrira même pas l'inflation, le Gouvernement souhaite inciter les employeurs à verser de l'intéressement et, bien sûr, augmenter une énième fois la prime défiscalisée dite « prime Macron », qui sera cette année non pas doublée, mais triplée.

Clairement donc, la hausse des salaires n'est pas à l'ordre du jour. D'ailleurs, le gouverneur de la Banque de France l'a clairement expliqué : « Tout le monde serait pendant

en cas de hausses de salaire », déclarait-il en mai, argumentant que celles-ci provoqueraient une accélération de l'inflation. Les salariés sont sommés une nouvelle fois de fournir un effort, eux qui voient pourtant leur pouvoir d'achat s'effondrer, malgré la politique des petits chèques (prime d'activité, chèque inflation, prime exceptionnelle, chèque énergie).

Pourtant, durant les douze dernières années, c'est par la faible inflation que les gouvernements successifs ont justifié les très faibles augmentations de salaire, et l'absence de coup de pouce au SMIC. Dans ce jeu de bonneteau, ce sont bien entendu les salariés qui paient cher l'inflation : tantôt trop faible pour justifier des hausses de salaire, tantôt trop forte ce qui risquerait de l'accélérer.

Derrière les arguties économiques ne se cache en fait qu'une volonté politique, celle de ne jamais remettre en cause le partage de la richesse. Depuis des années, la part de la richesse dévolue au capital ne cesse de croître, en témoignent les niveaux records de dividendes battus chaque année, au détriment des salaires et du pouvoir d'achat.

Les salariés de ce pays ne font pas l'aumône, ils demandent simplement à pouvoir vivre décemment de leur travail et le partage actuel de la richesse et les niveaux de salaire qui en découlent ne le leur permettent clairement pas. Plutôt que de solliciter une obole, ce sont des mesures fortes qui doivent être prises pour augmenter significativement les salaires dans notre pays.

La revalorisation du Smic à 1 500 euros, la mise en place de négociations de branches pour réinstaurer l'échelle mobile des salaires, la conditionnalité des aides publiques à l'obtention d'accord de branche favorable aux salariés, la revalorisation significative du point d'indice ou encore l'indexation des pensions sur les salaires sont autant de mesure que la situation économique et sociale de notre pays exige. Seule la lutte pour un partage plus juste de la richesse permettra d'améliorer durablement le pouvoir d'achat de nos concitoyens. ●

« Dans ce jeu de bonneteau, ce sont bien entendu les salariés qui paient cher l'inflation : tantôt trop faible pour justifier des hausses de salaire, tantôt trop forte ce qui risquerait de l'accélérer »



POUR PLUS D'ÉQUITÉ EN DIRECTION DES PERSONNES CONCERNÉES ET DES TERRITOIRES

Bertrand PANCHER

- ▶ Député Libertés, indépendants, O.M et territoires de la Meuse
- ▶ Président du Groupe Libertés, indépendants, Outre-Mer et territoires
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



La loi pouvoir d'achat est des plus attendues tant nombre de nos concitoyens subissent de plein fouet les crises qui se succèdent depuis des mois. Dès lors, le groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires que je préside veillera à ce que le projet de loi ne laisse personne sur le bord du chemin.

N'oublier personne, c'est avoir une vision décentralisée, adaptée à nos territoires, à leurs particularismes. Les problématiques sont différentes entre les grandes villes et les territoires ruraux, entre la Métropole, la Corse et les Outre-Mer. La hausse des prix du gasoil est plus difficile à vivre en milieu rural que dans une grande ville. Les loyers ne sont pas les mêmes dans les grandes villes, où ils flambent, qu'en milieu rural où ils stagnent. Et que dire de la différence du coût de la vie entre la Métropole et nos territoires ultramarins qui souffrent d'une cherté devenue structurelle et amplifiée par la crise. Nous en appelons donc à des mécanismes de différenciation selon les territoires et porterons des amendements visant à moduler les dispositifs en fonction de leurs disparités avec une clause de revoyure permettant de les adapter aux évolutions de l'inflation.

N'oublier personne, c'est aussi prendre en considération les inégalités sociales exacerbées par une inflation galopante. Les dispositifs prévus ne ciblent pas assez les populations les plus en difficulté : travailleurs modestes, jeunes, étudiants, retraités, personnes en situation de précarité. Certains sont sous calibrés en particulier la revalorisation des retraites et des prestations sociales de +4 % alors que l'inflation devrait atteindre 7 %. Avec mes collègues LIOT nous allons donc proposer par voie d'amendements de plafonner l'augmentation des loyers à 1 % sur le parc locatif privé pour limiter les

effets de l'inflation sur les locataires et d'indexer les bourses sur l'inflation. Concernant le point d'indice des fonctionnaires, nous demandons une revalorisation équitable à 4 % pour les prestations sociales. Nous nous réjouissons, sur ce volet social, que le Gouvernement se décide enfin à acter la déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), réforme que notre groupe avait portée via une proposition de loi lors de la dernière législature et qui avait alors été balayée d'un revers de la main par le Gouvernement.

Parallèlement, nous affirmons que, pour répondre de manière pérenne aux situations souvent dramatiques de nos concitoyens - avec pour toile de fond l'inquiétante situation de nos finances publiques -, il convient de proposer de nouvelles sources de financement qui pourraient venir d'une taxation des GAFKA et autres grands groupes pétroliers. Enfin, le groupe LIOT veillera à ce que les finances des collectivités territoriales ne pâtissent pas des nouvelles mesures qui seront votées. Nous nous félicitons ainsi que la commission des Finances vienne d'adopter deux amendements que j'avais déposés avec mon collègue Charles de Courson : l'un visant à ce que l'Etat compense la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale aux collectivités (1,136 milliards) et l'autre à ce qu'il compense aux départements la revalorisation du RSA (120 millions d'€).

Assurer le pouvoir d'achat de nos concitoyens exige d'œuvrer dans un souci d'adaptation et de décentralisation. Sans cela, nous serons condamnés à sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. ●

« Parallèlement, nous affirmons que, pour répondre de manière pérenne aux situations souvent dramatiques de nos concitoyens (...), il convient de proposer de nouvelles sources de financement qui pourraient venir d'une taxation des GAFKA et autres grands groupes pétroliers »



MISMISSIONS NOINATIONS FLECTIONS



Sommaire

- 36 Présidence de la République, Gouvernement
- 45 Parlement
- 49 Corps d'État, AAI, C.O.M, Conseil départemental, Communes
- 50 Préfectures
- 54 Autres mouvements

LA NUIT AUX INVALIDES

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

LE SHOW MONUMENTAL DE L'ÉTÉ
REVIENT À PARIS POUR SA 10^E ÉDITION !

NAPOLÉON

L'envol de l'Aigle

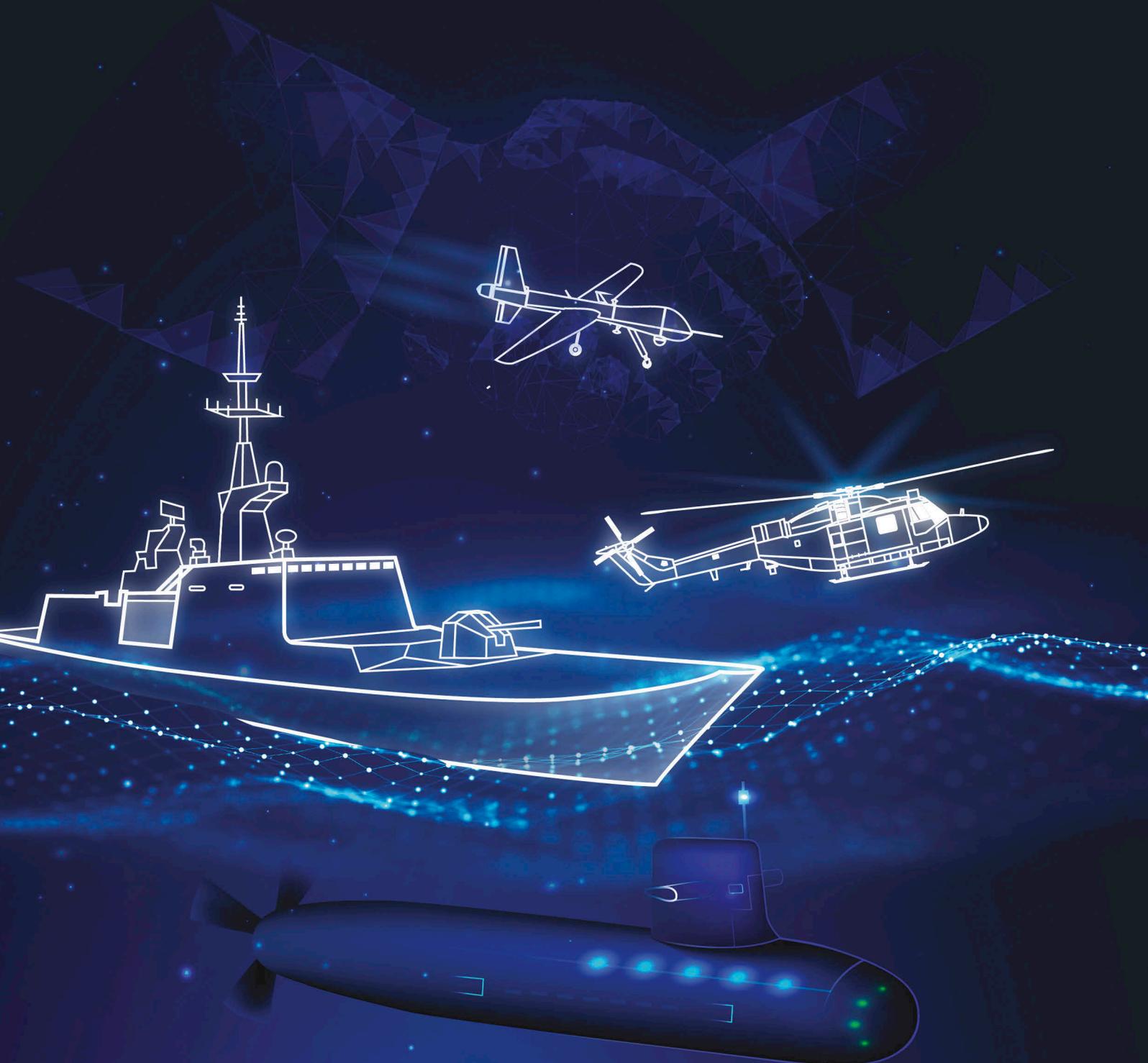
DU 16 JUILLET
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Informations et réservations
www.lanuitauxinvalides.fr



EURONAVAL

LE SALON MONDIAL DU NAVAL DE DÉFENSE



28^e
édition

18 OCTOBRE
21 2022

LE
BOURGET
PARIS

euronaval.fr